M I N I S T E R E D E L A J U S T I C E

Direction de l'Administration
Pénitentiaire

Service des Etudes
de la Documentation
et des Statistiques

Centre National
d'Etudes et de
Recherches
Pénitentiaires

T R A V A U X E T D O C U M E N T S / N ° 5 - JANV. 1 9 8 1

CONTRIBUTION STATISTIQUE A L'ETUDE DE LA POPULATION PENALE AU XIXe SIECLE (1852 - 1910)

Jean PAPAIL

Expert Démographe

F17480

M I N I S T E R E D E L A J U S T I C E

Direction de l'Administration
Pénitentiaire

Service des Etudes
de la Documentation
et des Statistiques

Centre National
d'Etudes et de
Recherches
Pénitentiaires

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE
Médiathèque Gabriel Tarde

T R A V A U X E T D O C U M E N T S / N ° 5 - JANV. 1 9 8 1

CONTRIBUTION STATISTIQUE A L'ETUDE DE LA POPULATION PENALE AU XIXe SIECLE (1852 - 1910)

Jean PAPAIL

Expert Démographe

Depuis plusieurs années, l'Administration Pénitentiaire cherche à développer une meilleure connaissance statistique de la population pénale.

Dans cet esprit, le Centre National d'Etudes et de Recherches Pénitentiaires (C.N.E.R.P.) et le Service des Etudes, de la Documentation et des Statistiques (S.E.D.S.) ont collaboré à la mise en place d'un système permanent de statistique informatisée de la population pénale (S.I.P.P.). La phase de conception du système relatif à la population des personnes incarcérées, a fait l'objet de la publication de quatre documents en septembre 1980. La poursuite de ce programme devrait conduire à l'élaboration et à la mise en place d'une statistique du milieu ouvert.

Dans le même temps, le Centre National d'Etudes et de Recherches Pénitentiaires s'efforce d'exploiter la masse des informations statistiques existantes relatives à la population pénale. Le premier rapport sur la statistique des Etablissements Pénitentiaires date de l'année 1854 et concerne l'année 1852.
S'appuyant sur l'exploitation des rapports publiés régulièrement depuis cette date par l'Administration, Jean PAPAIL, Démographe stagiaire au C.N.E.R.P. présente ici une contribution statistique à l'étude de la population pénale au XIXè siècle (1852 - 1910).

Ce document se veut avant tout un outil de travail. Trois parties sont traitées successivement : une présentation d'ensemble des tableaux et des nomenclatures utilisées, une étude de l'évolution de la population pénale, une étude spécifique de la population des Maisons Centrales.

Ce travail devrait pouvoir servir de point de départ à une mise en valeur plus complète des documents présentés ici. Il devrait en outre être suivi d'études similaires conduisant à une vision d'ensemble du matériel statistique qui existent sur ce sujet de 1852 à nos jours.

Marie Danièle BARRÉ
Expert démographe au S.E.D.S.

Pierre TOURNIER
Expert démographe au C.N.E.R.P.

S O M M A I R E

Pages

A. MISE EN PLACE DU CADRE STATISTIQUE DES DIFFERENTS TYPES D'ETABLISSEMENTS 4

0. Présentation générale 5
1. Les établissements d'éducation correctionnelle 11
2. Les maisons d'arrêt, de justice et de correction 14
3. Les maisons centrales et les pénitenciers agricoles . 16
4. Le dépôt de forçats de Saint Martin de Ré 20

B. EVOLUTION DE LA POPULATION DES ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES 22

1. Evolution des effectifs 23
2. Les mouvements d'entrée et de sortie 28
3. L'évolution du taux de féminité 32

C. LA POPULATION DES MAISONS CENTRALES ET DES PENITENCIERS AGRICOLES 34

1. Définition de la population 35
2. Evolution 43
2.1. Tendances et variations 43
2.2. Autres causes diverses produisant des variations d'effectifs 58
2.3. Les mouvements d'entrée et de sortie 61
3. Les principales caractéristiques démographiques et sociales 69
3.1. La structure d'âge 69
3.2. Le taux de féminité 79
3.3. L'état civil, l'origine rurale ou urbaine, la profession 81
3.4. L'instruction 83

Pages

4. Les caractéristiques pénales 88
4.1.Les crimes et délits 88
4.2.Les pénalités 90
4.3.Les durées des peines encourues lors des condamnations 95
4.4.Les durées des peines effectuées par les libérés de l'année 100
4.5.Les antécédents judiciaires 104
5. Renseignements divers sur la vie pénitentiaire 105
5.1.Le travail 105
5.2.Les résultats de l'enseignement 106
5.3.L'état sanitaire 107

CONCLUSION 110

Napoléon III, par une décision du 9 mars 1852, charge le directeur des prisons et établissements pénitentiaires d'étudier les bases d'une statistique annuelle des Prisons.

" Les mouvements d'entrée et de sortie, le dénombrement, le classement de la population, l'état disciplinaire, sanitaire, les travaux industriels des prisons, leurs produits, leurs dépenses, constituent une série de faits administratifs qu'il importe constamment de connaître afin de pourvoir aux besoins qu'ils révèlent. La réunion de ces renseignements permet de comparer la situation de chaque année avec celles des précédentes et de juger des résultats obtenus dans le service des établissements"(*).

Ainsi, à partir de 1852, l'administration fait paraître un rapport annuel sur les établissements pénitentiaires. Dans cette étude, nous nous limiterons à la période 1852 - 1910; car en 1911, la direction de l'administration pénitentiaire qui dépendait auparavant du Ministère de l'Intérieur, est rattachée au Ministère de la Justice et supprime de ses rapports un grand nombre de tableaux qui font double emploi avec ceux figurant au Compte Criminel.

Dans la première partie de cette étude, nous décrivons la mise en place progressive du cadre statistique des différents types d'établissements pénitentiaires. Quelques indications concernant leurs populations sont présentées dans une seconde partie. Enfin, la troisième partie est consacrée aux maisons centrales et aux pénitenciers agricoles qui renferment une population de condamnés sur laquelle les renseignements sont nombreux et permettent l'élaboration de séries statistiques chronologiques.

(*) Louis PERROT, Inspecteur général des prisons, rapport de l'année 1853.

A. MISE EN PLACE DU CADRE STATISTIQUE DES DIFFERENTS TYPES D'ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES.

A.O. PRESENTATION GENERALE

En 1852, le rapport ne compte que trois chapîtres relatifs aux Maisons Centrales, aux Etablissements d'Education Correctionnelle et aux Maisons d'Arrêt, de Justice et de Correction.

On y trouve cependant entre 1852 et 1855, un tableau spécial sur les trois Forts de la méditerranée qui renferment des militaires, des marins et des Arabes. Les Forts sont fermés en 1855 pour cause d'insalubrité, tandis que s'ouvre la même année le premier pénitentier agricole de Corse.

On note l'apparition dans les rapports, à la même époque, d'un nouveau chapître intitulé "compte des dépenses".

Par la suite, les rapports s'étoffent par l'adjonction, au début des années 1860, d'un chapître fournissant des indications sur les transferts de détenus réalisés entre les établissements et d'un tableau spécial sur les mouvements affectant les chambres et dépôts de sûreté.

Entre 1870 et 1875 apparaissent deux nouveaux chapîtres concernant des établissements spéciaux : d'une part les maisons de détention réservées aux individus condamnés pour faits insurrectionnels (ces établissements disparaissent en 1880), et d'autre part le dépôt des condamnés aux travaux forcés de Saint Martin de Ré, créé en 1873 pour remplacer le bagne de Toulon, qui renferme les forçats, puis les relégués attendant leur embarquement pour la Guyane ou la Nouvelle Calédonie.

En 1876, est créé dans la Maison Centrale de Gaillon, un quartier spécial qui renferme les condamnés, détenus dans les maisons de longues peines, reconnus réellement atteints d'épilepsie ou d'aliénation mentale. Ce quartier dont l'effectif varie entre 20 et 80 individus, fonctionne jusqu'en 1906 et fait l'objet d'un tableau particulier ; Sa population n'appartient pas aux tableaux statistiques des Maisons Centrales.

Entre 1875 et 1898, d'autre part, le service pénitentiaire de l'Algérie passe sous l'autorité du Ministère de l'Intérieur. Les rapports fournissent donc durant cette période, en ce qui concerne les établissements situés sur le territoire algérien, les mêmes informations que pour les établissements métropolitains ; mais nous ne les avons pas inclus dans le cadre de ce travail.

En règle générale, toutes les répartitions, tous les renseignements fournis concernent une population de présents au 31 décembre des années considérées (TABLEAU A.0.).

TABLEAU A.O. - TITRES DES CHAPITRES DU RAPPORT ANNUEL ET EFFECTIFS DES ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES

(au 31 décembre)

		HOMMES	FEMMES	ENS.
1852				
	1) Maisons Centrales de Force et de Correction + Tableau spécial sur les 3 Forts de la méditerranée (1)	15 873 531	3 847 -	19 720 531
	2) Etablissements destinés aux jeunes détenus	5 402	1 041	6 443
	3) Maisons d'Arrêt, de Justice et de Correction	20 826	5 322	26 148
		42 632	10 210	52 842
1855				
	1) Maisons Centrales de Force et de Correction + Tableau spécial sur les 3 Forts de la méditerranée (2)	17 647 9	4 832 -	22 479 9
	2) Etablissements d'Education correctionnelle	7 908	1 910	9 818
	3) Maisons d'Arrêt, de Justice et de Correction	19 607	6 192	25 799
		45 171	12 934	58 105
	4) Compte des dépenses			
1860				
	1) Maisons Centrales de Force et de Correction et Pénitenciers agricoles de la Corse	17 014	4 482	21 496
	2) Etablissements d'Education correctionnelle	6 837	1 701	8 538
	3) Maisons d'Arrêt, de Justice et de Correction	16 033	4 966	20 999
		39 884	11 149	51 033
	4) Compte des dépenses			
1865				
	1) Transfèrements (3)			
	2) Maisons Centrales et Pénitenciers agricoles	14 994	3 391	18 385
	3) Etablissements d'Education correctionnelle	6 268	1 538	7 806
	4) Maisons d'Arrêt, de Justice et de Correction + chambres et dépôts de sûreté (4)	16 568 297	4 266 126	20 834 423
		38 127	9 321	47 448
	5) Dépenses			

(1) dont 421 Maghrébins
(2) Evacués en 1855
(3) Apparition de ce chapitre en 1863
(4) Apparition de ce tableau unique en 1864

TABLEAU A.O. (Suite)

		HOMMES	FEMMES	ENS.
1870				
	1) Transfèrements			
	2) Maisons Centrales et Pénitenciers agricoles	12 340	2 689	15 029
	3) Etablissements d'Education correctionnelle	5 423	1 342	6 765
	4) Maisons d'Arrêt, de Justice et de Correction	12 542	2 718	15 260
	+ Chambres et dépôts de sûreté	261	58	319
		30 566	6 807	37 373
	5) Dépenses et Personnel			
1875	1) Transfèrements			
	2) Maisons Centrales et Pénitenciers agricoles	16 121	3 656	19 777
	3) Maisons de détention affectées aux individus condamnés pour faits insurrectionnels (1)	1 619	-	1 619
	4) Etablissements d'Education correctionnelle	8 077	2 006	10 083
	5) Maisons d'Arrêt, de Justice et de Correction	18 518	4 434	22 952
	+ Chambres et dépôts de sûreté	46	10	56
	6) Dépôt des condamnés aux Travaux Forcés (2)	137	-	137
		44 518	10 106	54 624
	7) Dépenses, Personnel, renseignements divers			
1880	1) Transfèrements			
	2) Maisons Centrales et Pénitenciers agricoles	13 927	2 729	16 656
	3) Etablissements d'Education correctionnelle	7 215	1 758	8 973
	4) Maisons d'Arrêt, de Justice et de Correction	19 332	4 327	23 659
	+ Chambres et dépôts de sûreté	38	4	42
	5) Dépôt des condamnés aux Travaux Forcés	284	-	284
		40 796	8 818	49 614
	6) Compte des dépenses, renseignements divers			
1885	1) Transfèrements			
	2) Maisons Centrales et Pénitenciers agricoles	12 767	1 876	14 643
	3) Etablissements d'Education correctionnelle	5 359	1 221	6 580
	4) Maisons d'Arrêt, de Justice et de Correction	21 570	3 952	25 522
	+ Chambres et dépôts de sûreté	19	1	20
	5) Dépôt des condamnés aux Travaux Forcés	336	-	336
		40 051	7 050	47 101
	6) Compte des dépenses, renseignements divers			

(1) Apparition en 1871, disparition en 1880
(2) Apparition en 1873 (St Martin de Ré)

TABLEAU A.O. (Suite)

		HOMMES	FEMMES	ENS.
1890				
	1) Transfèrements			
	2) Maisons Centrales et Pénitenciers agricoles	10 420	1 454	11 874
	3) Etablissements d'Education correctionnelle	5 151	1 186	6 337
	4) Maisons d'Arrêt, de Justice et de Correction	19 299	3 211	22 510
	+ Chambres et dépôts de sûreté	32	18	50
	5) Dépôt des condamnés aux Travaux Forcés et à la Rélégation	473	-	473
		35 375	5 869	41 244
	6) Renseignements divers relatifs au personnel			
1895				
	1) Service des Transfèrements			
	2) Maisons Centrales et Pénitenciers agricoles	9 332	1 206	10 538
	3) Etablissements d'Education correctionnelle	5 037	1 152	6 189
	4) Maisons d'Arrêt, de Justice et de Correction	17 829	3 292	21 121
	+ Chambres et dépôts de sûreté	32	1	33
	5) Dépôt des condamnés aux Travaux Forcés	206	-	206
		32 436	5 651	38 087
	6) Renseignements divers relatifs au personnel			
1900				
	1) Service des Transfèrements			
	2) Maisons Centrales et Pénitenciers agricoles	6 802	801	7 603
	3) Etablissements d'Education correctionnelle	3 828	771	4 599
	4) Maisons d'Arrêt de Justice et de Correction	14 769	2 466	17 235
	+ Chambres et dépôts de sûreté	31	4	35
	5) Dépôt des condamnés aux Travaux Forcés	83	-	83
		25 513	4 042	29 555
	6) Renseignements divers relatifs aux entreprises des Maisons d'Arrêt, de Justice, de Correction			
1905				
	1) Service des Transfèrements			
	2) Maisons Centrales et Pénitenciers agricoles	5 401	539	5 940
	3) Etablissements d'Education correctionnelle	2 521	475	2 996
	4) Maisons d'Arrêt, de Justice et de Correction	13 502	1 902	15 404
	+ Chambres et dépôts de sûreté	42	12	54
	5) Dépôt des condamnés aux Travaux Forcés	81	-	81
		21 547	2 928	24 475
	6) Renseignements divers relatifs aux entreprises des Maisons d'Arrêt, de Justice, de Correction			

TABLEAU A.0. (Suite)

		HOMMES	FEMMES	ENS.
1910				
	1) Service des Transfèrements			
	2) Maisons Centrales et Pénitenciers agricoles	5 612	534	6 146
	3) Etablissements d'Education correctionnelle	3 424	899	4 323
	4) Maisons d'Arrêt, de Justice et de correction	14 518	2 224	16 742
	+ Chambres et dépôts de sûreté	163	59	222
	5) Dépôt des condamnés aux Travaux Forcés	55	-	55
		23 772	3 716	27 488

A.1. LES ETABLISSEMENTS D'EDUCATION CORRECTIONNELLE

Ils reçoivent les mineurs de 16 ans et moins. On y trouve cependant des individus âgés de 16 à 21 ans. Il s'agit de détenus entrés à 16 ans ou moins, mais qui, condamnés à des peines plus ou moins longues, continuent à les purger dans ces établissements.

Le nombre des tableaux (et donc la masse des informations) a peu évolué dans le temps. Comme pour les autres types d'Etablissements Pénitentiaires, c'est vers 1875 - 1880, que le cadre statistique est définitivement mis en place, avec l'élaboration d'un tableau distinct sur l'état de l'instruction des libérés et les résultats de l'enseignement.

On note, toutefois, la disparition de 4 tableaux entre 1855 et 1875, portant sur les répartitions selon les départements de naissance, l'origine rurale ou urbaine, la peine restant à subir et la destination pénale (TABLEAU A.1.)

TABLEAU A.1.- EVOLUTION DES TABLEAUX STATISTIQUES DES ETABLISSEMENTS D'EDUCATION CORRECTIONNELLE DE 1852 à 1910 (*)

ANNEE	1852	1855	1860	1865	1870	1875	1880	1885	1890	1895	1900	1905	1910
I- Mouvement d'entrées et de sorties situation de l'effectif au 31.12.	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
II- Répartition de la population au 31.12. selon la durée de la peine	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
III-Répartition selon la nature des crimes et les juridictions	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
IV- Répartition selon les départements où ils ont été jugés par catégorie			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
V- Répartition selon l'âge (1)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
VI- Répartition selon l'Etat civil (2) et la situation des familles.	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
VII-Répartition selon les religions	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
VIII- Antécédents judiciaires des présents au 31.12.				x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
IX- Répartition de la population selon les professions et l'instruction (3)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
X- Résultats de l'Enseignement (4)							x	x	x	x	x	x	x
XI- Etat religieux, moral et disciplinaire durant l'année (5)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
XII-Etat sanitaire (maladies, décès, suicides, aliénés, épileptiques) (6)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
XIII-Renseignements sur le travail	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
XIV-Récapitulation des renseignements sur le travail						x	x	x	x	x	x	x	x
XV- Renseignements divers sur les libérés (7)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
XVI-Etat de l'instruction des libérés							x	x	x	x	x	x	x
1) Répartition selon les départements d'origine (ou de naissance)	x	x	x										
2) Répartition selon la peine restant à subir	x	x											
3) Répartition selon l'origine rurale ou urbaine	x	x	x	x	x								
4) Répartition selon l'origine et la destination pénale	x	x											
Nombre des tableaux	15	15	14	14	14	14	16	16	16	16	16	16	16

(*) Les croix indiquent l'existence des informations
Voir notes relatives au tableau page suivante.

NOTES CONCERNANT LE TABLEAU A.1.

1- Les groupes d'âges sont les suivants :
7-9 ans, 9-11 ans, 11-13 ans, 13-15 ans, 15-17 ans, 17-19 ans, 19-21 ans.

2- L'Etat civil comprend les catégories suivantes : enfants légitimes, naturels, orphelins d'un de leurs parents, des deux, enfants trouvés, élèves des hospices.

- La situation des familles est un critère qui apparaît entre 1852 et 1855 et forme un tableau distinct entre 1865 et 1875. Elle comprend les rubriques suivantes : parents aisés, vivant de leur travail, sans profession, inconnus, disparus, décédés, repris de justice.

3- Il s'agit de l'instruction à l'entrée. De même pour les professions qui existent sous quelques modalités : professions industrielles, agricoles, autres, sans profession.

4- Les résultats de l'enseignement existent depuis 1852 dans le tableau relatif à l'instruction qui indique le niveau (illettrés; sachant lire et écrire; sachant lire, écrire et calculer; instruction supérieure à l'instruction primaire) à l'entrée et depuis la détention.

5- L'état religieux, moral et disciplinaire nous fournit des renseignements sur le nombre de jeunes détenus ayant fait leur première communion, ayant reçu des récompenses (livres, livrets de caisse d'épargne) ou ayant été punis.

6- L'état sanitaire nous renseigne sur les maladies, (au nombre de 6 de 1852 à 1910 : Phtisie pulmonaire, scrofules, fièvre typhoïde, scorbut, maladies des voies digestives, autres maladies), sur les entrées à l'infirmerie, sur les décès, les suicides, les cas d'aliénation.

7- Ce tableau nous fournit divers renseignements sur les libérés : état de santé, instruction religieuse, primaire, professionnelle; les placements ou affectations (agriculteurs, domestiques, ouvriers, sociétés de patronage).

A.2. LES MAISONS D'ARRET, DE JUSTICE ET DE CORRECTION

Elles sont comprises dans la désignation collective de prisons départementales.

- Les Maisons d'Arrêt contiennent des détenus en état d'arrestation préventive.
- Les Maisons de Justice contiennent les accusés renvoyés devant les cours d'assises et les condamnés en appel ou attendant leur pourvoi.
- les Maisons de Correction reçoivent les condamnés à une peine d'emprisonnement inférieure à un an.

Les dépôts et chambres de sûreté, rattachés aux prisons départementales sont destinés à recevoir les prévenus au moment de leur arrestation, en attendant leur transfèrement dans une Maison d'Arrêt.

Ces établissements reçoivent donc des prévenus, accusés, condamnés adultes et mineurs. S'agissant d'une population se renouvelant rapidement, le nombre de variables statistiques est restreint et offre peu d'intérêt en dehors de la répartition de l'effectif selon les catégories légales.

C'est aussi entre 1875 et 1880, qu'avec 8 tableaux, s'achève la mise en place du cadre statistique de ces établissements (TABLEAU A.2.).

TABLEAU A.2.- EVOLUTION DES TABLEAUX STATISTIQUES DES PRISONS DEPARTEMENTALES DE 1852 à 1910

	1852	1855	1860	1865	1870	1875	1880	1885	1890	1895	1900	1905	1910
	(1)	(1)		(3)									
I- Mouvement général d'entrées - sorties	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
II- Répartition de l'effectif au 31.12. selon les catégories légales (2)	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
III-Etat sanitaire	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
IV- Cas d'aliénation mentale (4)							x	x	x	x	x	x	x
V- Etat disciplinaire	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
VI- Résultats de l'enseignement (5)						x	x	x	x	x	x	x	x
VII-Industries exercées, produits du travail	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
VIII-Répartition du produit du travail (6)				x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Nombre de tableaux	5	4	5	6	6	7	8	8	8	8	8	8	8

1- De 1852 à 1866 les rapports distinguent les prisons de la Seine de celles des autres départements. Les tableaux indiqués ci-dessus, n'existent durant les années 50, que pour les prisons de la Seine. Pour les autres départements, les rapports,durant ces années, ne fournissent qu'un ou deux tableaux sur les mouvements d'entrées et de sorties et sur les catégories légales.

2- Les catégories légales sont les suivantes : prévenus, accusés, condamnés en appel ou en pourvoi, condamnés attendant leur transfèrement, condamnés à moins d'un an; à plus d'un an ou autorisés exceptionnelement à subir leur peine dans ces prisons; détenus pour dettes envers l'Etat, les particuliers par mesure administrative; jeunes prévenus, jeunes détenus - s'y ajoute vers 1860 une catégorie "passager".

3- A partir de 1864, apparaît un tableau particulier sur les mouvements et l'effectif des chambres et dépôts de sûreté.

4- Les renseignements relatifs aux cas d'aliénation mentale forment un tableau distinct entre 1875 et 1880. Auparavant, ils se trouvaient dans le tableau sur l'état sanitaire qui indiquait le nombre d'entrées à l'infirmerie, le nombre de décès, de suicides, la nature des maladies.

5- Ce tableau apparaît entre 1870 et 1875

6- Le tableau VIII- apparaît entre 1860 et 1865.

A.3. LES MAISONS CENTRALES ET PENITENTIERS AGRICOLES

Etablissements de longue peine, ils reçoivent les condamnés de plus de 16 ans, qui purgent une peine supérieure ou égale à un an. C'est sur la population de ces prisons que l'on possède le plus de renseignements.

Comprenant 16 tableaux statistiques (dont certains regroupent des renseignements divers) en 1852, le cadre statistique de ces établissements s'étoffe dans le temps, surtout par la mise en place entre 1865 et 1870 d'un grand nombre de tableaux fournissant des indications sur l'état sanitaire.

Ce cadre est complété entre 1875 et 1880 et compte alors 33 tableaux dont l'organisation reste inchangée jusqu'en 1910. Comme pour les autres établissements, quelques tableaux fournissant des indications sur le département de naissance, sur l'origine rurale ou urbaine et sur la peine restant à subir, disparaissent entre 1850 et 1870. (TABLEAU A.3.)

TABLEAU A.3. - EVOLUTION DU NOMBRE DE TABLEAUX STATISTIQUES DES MAISONS CENTRALES (1852 - 1910)

	1852	1855	1860	1865	1870	1875	1880	1885	1890	1895	1900	1905	1910
I- Mouvement général d'entrées et de sorties	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
II- Répartition de la population suivant la juridiction et la pénalité	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
III-Nature des faits ayant motivé les condamnations	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
IV- Répartition par département de condamnation (1)		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
V- Condamnés étrangers (nationalités et catégories pénales) (2)				x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
VI- Répartition au 31.12. selon l'âge et la durée de la captivité (3)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
VII-Répartition selon l'Etat civil	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
VIII-Répartition selon la religion	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
IX- Répartition selon la profession	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
X- Répartition selon les antécédents judiciaires (4)			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
XI- Répartition selon parts attribuées sur le produit de travail	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
XII-Répartition selon l'instruction	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
XIII-Résultats de l'enseignement (5)						x	x	x	x	x	x	x	x
XIV-Grâces, commutations de peine et récompenses	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
XV- Etat disciplinaire	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
XVI-					x	x	x	x	x	x	x	x	x
XVII-					x	x	x	x	x	x	x	x	x
XVIII-					x	x	x	x	x	x	x	x	x
XIX-		x			x	x	x	x	x	x	x	x	x
XX-	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
XXI-					x	x	x	x	x	x	x	x	x
XXII-					x	x	x	x	x	x	x	x	x
XXIII-				x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Etat sanitaire; nombre d'entrées à l'infirmerie ; nature des maladies, décès, âge au décès, aliénés, épileptiques, suicides (6)

TABLEAU A.3.- (suite)

	1852	1855	1860	1865	1870	1875	1880	1885	1890	1895	1900	1905	1910
XXIV-				x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
XXV- Industries exploitées, nombre moyen des travailleurs, pécule des condamnés			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
XXVI-	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
XXVII-	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
XXVIII-				x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
XXIX-							x	x	x	x	x	x	x
XXX- Renseignements sur les libérés (7)					x	x	x	x	x	x	x	x	x
XXXI- Instruction des libérés (8)							x	x	x	x	x	x	x
XXXII- Répartition des journées de détention (9)					x	x	x	x	x	x	x	x	x
XXXIII- Répartition au 31.12. selon l'état de chômage, de repos, d'occupation (10)						x	x	x	x	x	x	x	x
1) Répartition selon le département de naissance (11)	x												
2) Répartition selon la durée de la peine restant à subir (12)	x	x											
3) Répartition selon l'origine rurale ou urbaine (13)	x	x	x	x									
4) Repris de justice embarqués pour Cayenne (14)				x									
Nombre de tableaux (15)	17	18	18	23	29	31	33	33	33	33	33	33	33

NOTES CONCERNANT LE TABLEAU A.3.

1- Le tableau IV :"Répartition par département de condamnation" apparaît en 1853.

2- Le tableau V : Renseignements sur les étrangers existait en 1852, confondu avec le tableau 1): "Répartition selon le département de naissance", il disparaît entre 1853 et 1864 et réapparaît à partir de 1865 sous forme de tableau distinct.

3- La durée de captivité n'apparaît dans le tableau VI qu'à partir de 1867.

4- Le tableau X : "Répartition selon les antécédents judiciaires" n'apparaît comme tableau distinct qu'en 1859. Les renseignements relatifs aux antécédents judiciaires existent entre 1852 et 1858 dans le tableau II : "Répartition selon la juridiction et la pénalité".

5- Le tableau XIII : "Résultats et mouvements de l'école" existe à partir de 1867 dans le tableau XII : "Instruction" et ne forme un tableau distinct qu'à partir de 1872.

6- Les renseignements sur l'état sanitaire sont regroupés en un seul tableau de 1852 à 1866 (sauf en 1854 et 1855 où ils forment 2 tableaux) et comprennent les informations sur les maladies, les décès et les suicides.

7- Le tableau XXX : "Renseignements sur les libérés (dont le temps passé en prison) apparaît en 1867.

8- Le tableau XXXI : "Instruction des libérés" apparaît en 1876.

9- Le tableau XXXII : "Répartition des journées de détention" apparaît en 1867.

10- Le tableau XXXIII : "Répartition au 31.12. selon l'état d'occupation, de chômage et de repos n'existe qu'à partir de 1872.

11- Le tableau 1) n'existe qu'en 1852 et en 1864.

12- Le tableau 2) : "Répartition selon la durée de la peine restant à subir" n'existe que de 1852 à 1855.

13- Cette répartition selon l'origine rurale ou urbaine, fait partie du tableau VII relatif à l'Etat civil de 1852 à 1865 et disparaît ensuite.

14- L'Etat des repris de justice embarqués pour Cayenne n'existe seulement qu'en 1865.

15- En réalité, il n'existe que 27 tableaux différents entre 1867 et 1871 ; 29 entre 1872 et 1875 ; 30 entre 1876 et 1879 puis 31 tableaux par la suite car 2 d'entre eux ne sont qu'un dédoublement pour chaque sexe.

A.4. LE DEPOT DE FORCATS DE SAINT MARTIN DE RE

Comme les Maisons Centrales et les Pénitenciers agricoles, il fait partie des établissements de longue peine, bien qu'il ne représente qu'une étape pour les forçats à destination des bagnes de Nouvelle Calédonie et de Guyane. Son cadre statistique est organisé de la même façon que celui des Maisons Centrales, mais il fournit moins d'informations sur l'état sanitaire et le travail des détenus.

TABLEAU A.4.- TABLEAUX STATISTIQUES DU DEPOT DES CONDAMNES AUX TRAVAUX FORCES DE SAINT MARTIN DE RE

	1875	1880	1885	1890	1895	1900	1905	1910
I- Mouvement général d'entrées et de sorties population au 31.12.	x	x	x	x	x	x	x	x
Ibis- Départs pour la Nouvelle Calédonie et la Guyane.	x	x	x	x	x	x	x	x
II- Répartition des détenus entrés durant l'année suivant la juridiction et la pénalité (1)	x	x	x	x	x	x	x	x
III-Nature des faits ayant motivé la condamnation	x	x	x	x	x	x	x	x
IV- Répartition par département de jugement	x	x	x	x	x	x	x	x
V- Condamnés étrangers	x	x	x	x	x	x	x	x
VI- Répartition suivant l'âge	x	x	x	x	x	x	x	x
VII-Répartition suivant l'Etat civil	x	x	x	x	x	x	x	x
VIII-Répartition selon la religion	x	x	x	x	x	x	x	x
IX-Répartition selon les professions exercées antérieurement	x	x	x	x	x	x	x	x
X- Antécédents judiciaires	x	x	x	x	x	x	x	x
XI- Parts attribuées sur le produit du travail	x	x	x	x	x	x	x	x
XII-Etat de l'instruction	x	x	x	x	x	x	x	x
XIII-Etat des grâces, commutations et réductions de peine	x	x	x	x	x	x	x	x
XIV-Etat disciplinaire	x	x	x	x	x	x	x	x
XV- Mouvement de l'infirmerie (2)					x	x	x	x
XVI-Maladies	x	x	x	x	x	x	x	x
XVII-Décès	x	x	x	x	x	x	x	x
XVIII-Aliénés, épileptiques, suicides	x	x	x	x	x	x	x	x
XIX-Industries exploitées	x	x	x	x	x	x	x	x
XX- Répartition des produits de la main d'oeuvre	x	x	x	x	x	x	x	x
XXI-Dépenses des condamnés sur leur pécule	x	x	x	x	x	x	x	x
XXII-Résumé des comptes de pécule (2)					x	x	x	x
XXIII-Répartition des journées de détention suivant l'état d'occupation, de chômage, de maladie	x	x	x	x	x	x	x	x
XXIV-Répartition de la population au 31.12., suivant l'état d'occupation, de chômage, de maladie.	x	x	x	x	x	x	x	x
Nombre de tableaux	23	23	23	23	25	25	25	25

1) A partir des années 1890 - 95, la répartition selon la juridictior et la pénalité ne se fait plus sur les entrées, mais sur les présents au 31.12.

2) Ce tableau apparaît entre 1890 et 1895

B. EVOLUTION DE LA POPULATION DES ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES

Pour déterminer le nombre d'individus qui, au 31 décembre de chaque année, appartiennent à l'ensemble de la population pénitentiaire française, il nous faudrait ajouter aux chiffres fournis par les rapports annuels, le nombre d'individus que contiennent les bagnes de Toulon, de Guyane et de Nouvelle Calédonie et les condamnés présents dans diverses colonies extra-continentales.

Ces lieux de détention étant administrés par le Ministère de la Marine et des colonies, nous n'avons pu, dans le cadre de ce travail, inclure leur population dans l'ensemble formé par les établissements métropolitains.

On peut noter toutefois, qu'au 1.01.1870, le nombre de bagnards (en quasi totalité de sexe masculin) s'élève à 7251 dont 3728 à Cayenne, 2047 en Nouvelle Calédonie et 1436 à Toulon.

B.1. L'EVOLUTION DES EFFECTIFS

Le graphique 1 montre que, hormis la hausse des années 1871-75 qui doit être interprétée comme un "rattrapage" d'arrestations et de condamnations non réalisées durant les années 1870 et 1871 (du fait de la guerre et de l'avènement de la Commune) et comme un accroissement momentané de la répression consécutive aux évènements insurrectionnels, la tendance générale de 1851 jusqu'au début du XXè siècle est à la baisse de la population incarcérée. L'ensemble de la population qui atteint 53 000 individus en 1852 et 58 000 en 1855, ne représente plus qu'environ 25 000 prisonniers au début des années 1900.

Le mouvement général ne reflète cependant pas l'évolution de tous les types d'établissements, comme on peut s'en rendre compte à la lecture du graphique 2. Ainsi, la population des Maisons Centrales, qui purge les peines les

plus longues, s'accroît-elle au début des années 1850 avant d'amortir, entre 1855 et 1860, une baisse régulière et plus accentuée que celle des autres types d'établissements jusqu'à la fin du siècle (en dehors du particularisme de la période 1870-75).

Par contre, l'effectif des prisons départementales, après une phase initiale de baisse, de 1852 à 1860, se stabilise ensuite jusqu'en 1895 autour de 23 000 à 24 000 individus, avant de diminuer à la fin du XIXè siècle.

On ne peut décrire ici qu'une tendance générale, car des phénomènes conjoncturels créent des échanges entre les divers types d'établissements. Une modification de la limite d'âge conditionnant l'affectation d'un jeune délinquant en Maison correctionnelle, en prison départementale ou en Maison Centrale, par exemple, modifie le rapport des effectifs qu'entretiennent entre eux ces différents établissements. De même, un encombrement momentané des Maisons Centrales produit un transfert de détenus vers les prisons départementales, et vice-versa.

L'indicateur du Tableau B.1 représente la proportion des individus présents dans les établissements pénitentiaires par rapport à la population libre du territoire français. Il exprime aussi la baisse des effectifs incarcérés. Il passe en effet de 15 à 16 pour 10 000 dans les années 1850, à 6 ou 7 pour 10 000 au début du XXè siècle. Cette baisse relative d'effectifs se manifeste aussi pour chaque sexe.

TABLEAU B.1.- NOMBRE D'INDIVIDUS PRESENTS DANS LES ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES (AU 31 DECEMBRE) PAR RAPPORT A LA POPULATION LIBRE TOUS AGES (POUR 10 000).

Années	HOMMES	FEMMES	Ensemble
1852	24	6	15
1855	25	7	16
1860	21	6	14
1865	20	5	12
1870	17	4	10
1875	24	5	15
1880	22	5	13
1885	21	4	12
1890	19	3	11
1895	17	3	10
1900	14	2	8
1905	11	2	6
1910	12	2	7

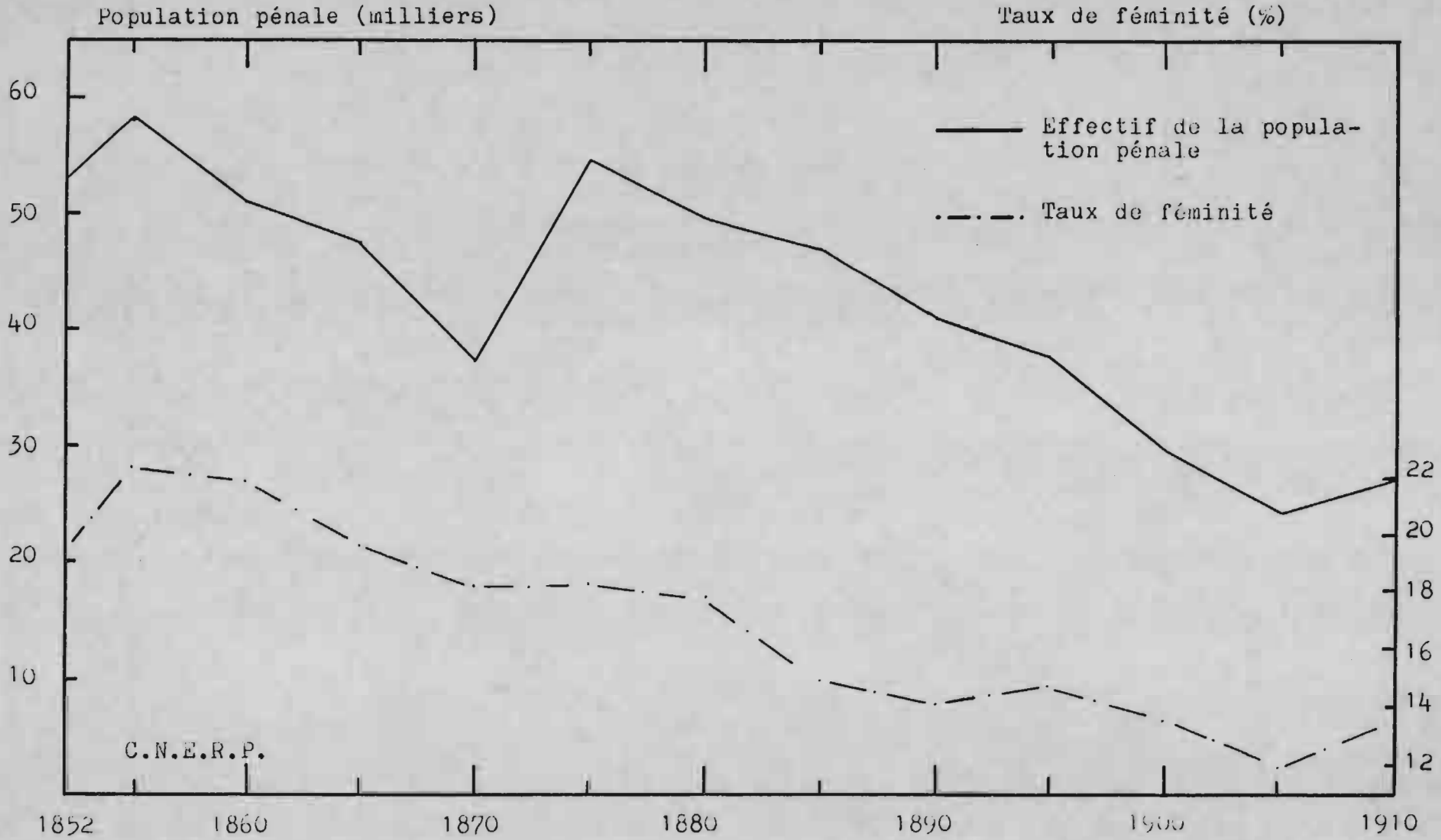

GRAPHIQUE 1. - Evolution de la population pénale de 1852 à 1910 et du taux de féminité

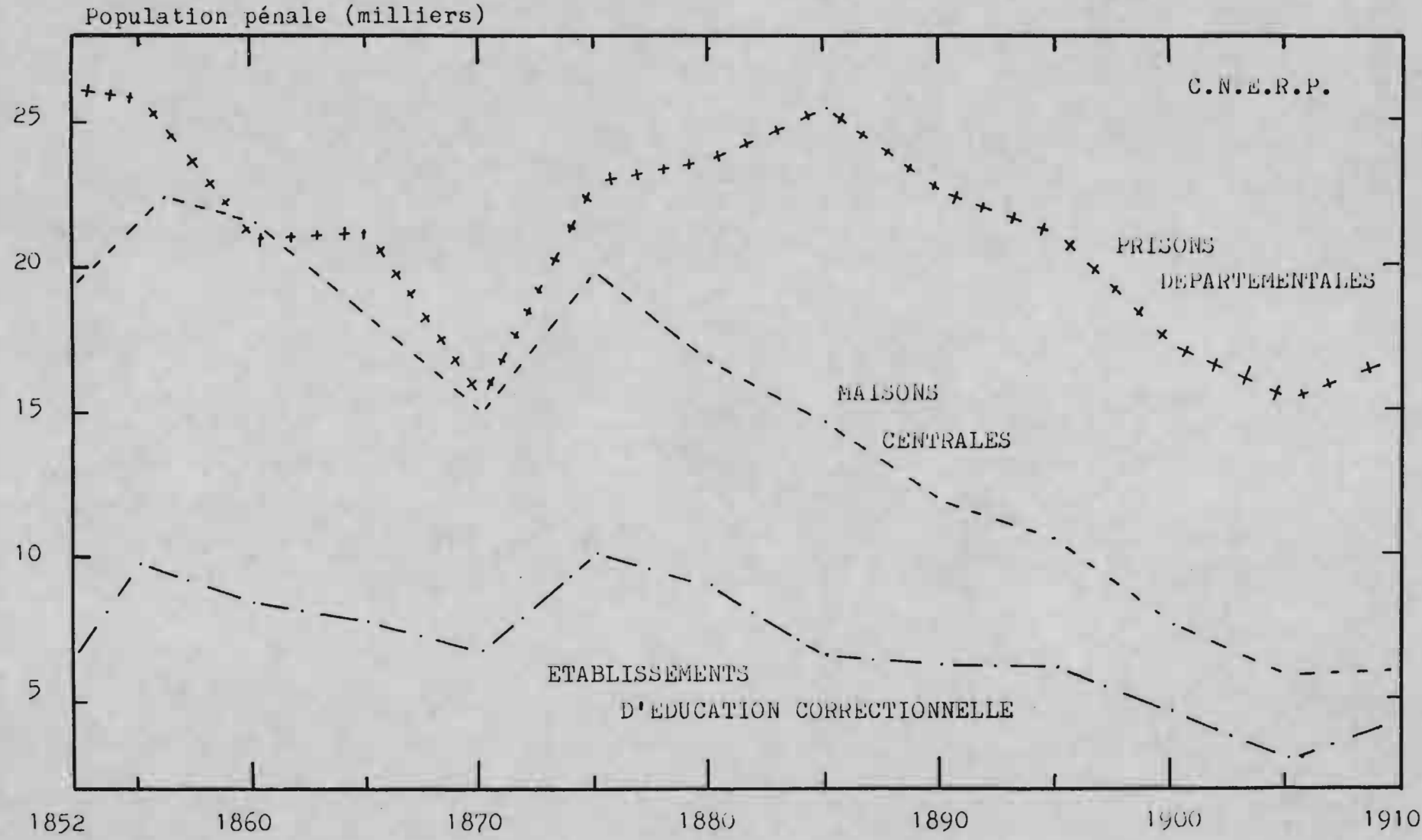

GRAPHIQUE 2. - Evolution de la population pénale selon le type d'établissement de 1852 à 1910

B.2. LES MOUVEMENTS D'ENTREES ET DE SORTIES

On remarque l'importance de ces mouvements (300 000 à 350 000 entrées ou sorties par an à la fin du XIXè siècle) qui peuvent atteindre 9 à 10 fois l'effectif moyen de la population incarcérée durant l'année.

L'essentiel de ces mouvements se réalise dans les prisons départementales et dans les chambres et dépôts de sûreté ; établissements dans lesquels la rotation de la population est très rapide.

Les soldes de ces mouvements restent cependant toujours très faibles en regard de l'importance des entrées et des sorties.

Une certaine fraction de celles-ci ne sont en fait que des échanges entre les différents types d'établissements ou entre des établissements de même catégorie.

TABLEAU B.2.- MOUVEMENTS D'ENTREE ET DE SORTIE DES ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES.

Entrées

Années	Maisons Centrales	Ets d'Education Correct.	Prisons Départementales	Maisons de Détention	Dépôt de Forçats	Total	Chambres et Dépôts de sûreté
1852	10 460	3 648	262 651	-	-	276 759	-
1855	11 931	4 639	238 825	-	-	255 395	-
1860	9 530	2 877	192 257	-	-	204 664	-
1865	8 621	4 050	154 379	-	-	167 050	-
1870	6 215	3 085	179 934	-	-	189 234	105 457
1875	10 472	3 188	273 843	515	998	289 016	60 109
1880	8 118	3 747	277 422	4	848	290 139	57 901
1885	7 878	2 412	304 491	-	954	315 735	68 879
1890	5 321	2 596	318 021	-	1555	327 493	73 261
1895	4 999	2 329	339 296	-	1153	347 777	70 775
1900	3 616	1 973	286 640	-	1088	293 317	67 830
1905	3 221	1 736	298 202	-	914	304 073	63 958
1910	3 151	3 081	195 082	-	785	202 099	82 018

Sorties

1852	9 141	2 742	268 212	-	-	280 095	-
1855	12 029	3 903	240 536	-	-	256 468	-
1860	10 456	3 260	192 064	-	-	205 780	-
1865	8 949	4 018	154 535	-	-	167 502	-
1870	8 290	4 354	184 329	-	-	196 973	105 470
1875	10 844	2 835	275 077	905	1086	290 747	60 127
1880	9 230	4 131	276 748	153	761	291 023	57 876
1885	7 867	2 810	304 200	-	753	315 630	68 890
1890	5 665	2 137	319 436	-	1429	328 667	73 235
1895	5 594	2 471	341 216	-	1168	350 449	70 796
1900	4 133	2 295	286 253	-	1107	293 788	67 843
1905	3 063	1 864	298 444	-	899	304 270	63 954
1910	3 052	3 272	193 357	-	785	200 466	82 007

Soldes

1852	+ 1 319	+ 906	- 5 561	-	-	- 3 336	-
1855	- 98	+ 736	- 1 711	-	-	- 1 073	-
1860	- 926	- 383	+ 193	-	-	- 1 116	-
1865	- 328	+ 32	- 156	-	-	- 452	-
1870	- 2 075	-1269	- 4 395	-	-	- 7 739	- 13
1875	- 372	+ 353	- 1 234	-390	- 88	- 1 731	- 18
1880	- 1 112	- 384	+ 674	-149	+ 87	- 884	+ 25
1885	+ 11	- 398	+ 291	-	+201	+ 105	- 11
1890	- 344	+ 459	- 1 415	-	+126	- 1 174	+ 26
1895	- 595	- 142	- 1 920	-	- 15	- 2 672	- 21
1900	- 517	- 322	+ 387	-	- 19	- 471	- 13
1905	+ 158	- 128	- 242	-	+ 15	- 197	+ 4
1910	+ 99	- 191	+ 1 725	-	0	+ 1 633	+ 11

TABLEAU B.2. (suite)- MOUVEMENTS D'ENTREE ET DE SORTIE DES ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES (HOMMES)

Entrées

Années	Maisons Centrales	Ets d'Education correct.	Prisons Départementales	Maisons de Détention	Dépôt de Forçats	Total	Chambres et Dépôt de Sûreté
1852	8 518	3 008	213 989	-	-	225 515	-
1855	9 735	3 565	182 725	-	-	196 025	-
1860	7 544	2 045	151 647	-	-	137 891	-
1865	7 343	3 279	127 269	-	-	137 891	-
1870	5 388	2 406	151 264	-	-	159 058	86 564
1875	9 031	2 399	207 438	515	998	220 381	53 495
1880	7 100	3 075	215 004	4	848	226 031	51 217
1885	7 137	1 630	239 671	-	954	249 392	61 957
1890	4 723	2 006	238 622	-	1555	246 906	63 905
1895	4 525	1 799	232 241	-	1153	239 718	64 234
1900	3 273	1 731	191 772	-	1088	197 864	61 666
1905	2 999	1 321	186 189	-	914	191 423	59 413
1910	2 910	2 490	160 973	-	785	167 158	77 633

Sorties

1852	7 534	2 261	220 569	-	-	230 364	-
1855	9 946	3 063	184 028	-	-	197 037	-
1860	8 268	2 370	151 755	-	-	162 393	-
1865	7 450	3 182	127 220	-	-	137 852	-
1870	7 079	3 618	154 650	-	-	165 347	86 573
1875	9 421	2 150	208 566	905	1086	222 128	53 512
1880	7 912	3 409	214 649	153	761	226 884	51 194
1885	7 059	1 931	239 358	-	753	249 101	61 967
1890	5 092	1 655	239 877	-	1429	248 053	63 903
1895	5 032	1 962	233 801	-	1168	241 963	64 247
1900	3 739	1 940	191 398	-	1107	198 184	61 679
1905	2 834	1 453	186 379	-	899	191 565	59 410
1910	2 838	2 629	159 621	-	785	165 873	77 627

Soldes

1852	+ 984	+ 747	- 6 580	-	-	- 4 849	-
1855	- 211	+ 502	- 1 303	-	-	- 1 012	-
1860	- 724	- 325	- 108	-	-	- 1 157	-
1865	- 107	+ 97	+ 49	-	-	+ 39	-
1870	- 1691	- 1212	- 3 386	-	-	- 6 289	- 9
1875	- 390	+ 249	- 1 128	-390	- 88	- 1 747	- 17
1880	- 812	- 334	+ 355	-149	+ 87	- 853	+ 23
1885	+ 78	- 301	+ 313	-	+201	+ 291	- 10
1890	- 369	+ 351	- 1 255	-	+126	- 1 147	+ 2
1895	- 507	- 163	- 1 560	-	- 15	- 2 245	- 13
1900	- 466	- 209	+ 374	-	- 19	- 320	- 13
1905	+ 165	- 132	- 190	-	+ 15	- 142	+ 3
1910	+ 72	- 139	+ 1 352	-	0	+ 1 285	+ 6

TABLEAU B.2. (suite)- MOUVEMENTS D'ENTREE ET DE SORTIE DES - 31 ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES
(FEMMES)

Entrées

Années	Maisons Centrales	Ets d'éducation correct.	Prisons départementales	Total	Chambres et Dépôts de Sûreté
1852	1 942	640	48 662	51 244	-
1855	2 196	1 074	56 100	59 370	-
1860	1 986	832	40 610	43 428	-
1865	1 278	771	27 110	29 159	-
1870	827	679	28 670	30 176	18 893
1875	1 441	789	66 405	68 635	6 614
1880	1 018	672	62 418	64 108	6 684
1885	741	782	64 820	66 343	6 922
1890	598	590	79 399	80 587	9 356
1895	474	530	107 055	108 059	6 541
1900	343	242	94 868	95 453	6 164
1905	222	415	112 013	112 650	4 545
1910	241	591	34 109	34 941	4 385

Sorties

1852	1 607	481	47 643	49 731	-
1855	2 083	840	56 508	59 431	-
1860	2 188	890	40 309	43 387	-
1865	1 499	836	27 315	29 650	-
1870	1 211	736	29 679	31 626	18 897
1875	1 423	685	66 511	68 619	6 615
1880	1 318	722	62 099	64 139	6 682
1885	808	879	64 842	66 529	6 923
1890	573	482	79 559	80 614	9 332
1895	562	509	107 415	108 486	6 549
1900	394	355	94 855	95 604	6 164
1905	229	411	112 065	112 705	4 544
1910	214	643	33 736	34 593	4 380

Soldes

1852	+ 335	+ 159	+ 1019	+ 1513	-
1855	+ 113	+ 234	- 408	- 61	-
1860	- 202	- 58	+ 301	+ 41	-
1865	- 221	- 65	- 205	- 491	-
1870	- 384	- 57	- 1009	- 1450	- 4
1875	+ 18	+ 104	- 106	+ 16	- 1
1880	- 300	- 50	+ 319	- 31	+ 2
1885	- 67	- 97	- 22	- 186	- 1
1890	+ 25	+ 108	- 160	- 27	+ 24
1895	- 88	+ 21	- 360	- 427	- 8
1900	- 51	- 113	+ 13	- 151	0
1905	- 7	+ 4	- 52	- 55	+ 1
1910	+ 27	- 52	+ 373	+ 348	+ 5

B.3. EVOLUTION DU TAUX DE FEMINITE

Dans le tableau B.3. et le graphique 3 (voir aussi le graphique 1), on note une baisse de la proportion de femmes dans l'ensemble de la population des établissements pénitentiaires. De 20 à 22% durant les années 1850, le taux passe à environ 13% au début du XXè siècle. Cette évolution générale est produite par la baisse sensible des taux des prisons départementales et des Maisons Centrales qui déterminent par leur importance dans l'ensemble des établissements, le niveau du taux. On remarque cependant que sauf au début et à la fin de la période d'étude, la proportion des femmes dans les Maisons d'Education correctionnelle, est à peu près constante : 19 à 20% de 1855 à 1895.

TABLEAU B.3.- TAUX DE FEMINITE DES ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES (%) AU 31 DECEMBRE

Années	Maisons Centrales	Prisons Départementales	Ets d'Education correct.	Ensemble
1852	20	20	16	19
1855	22	24	19	22
1860	21	24	20	22
1865	18	21	20	20
1870	18	18	20	18
1875	19	19	20	19
1880	16	18	20	18
1885	13	15	19	15
1890	12	14	19	14
1895	11	16	19	15
1900	11	14	18	14
1905	9	12	16	12
1910	9	13	21	14

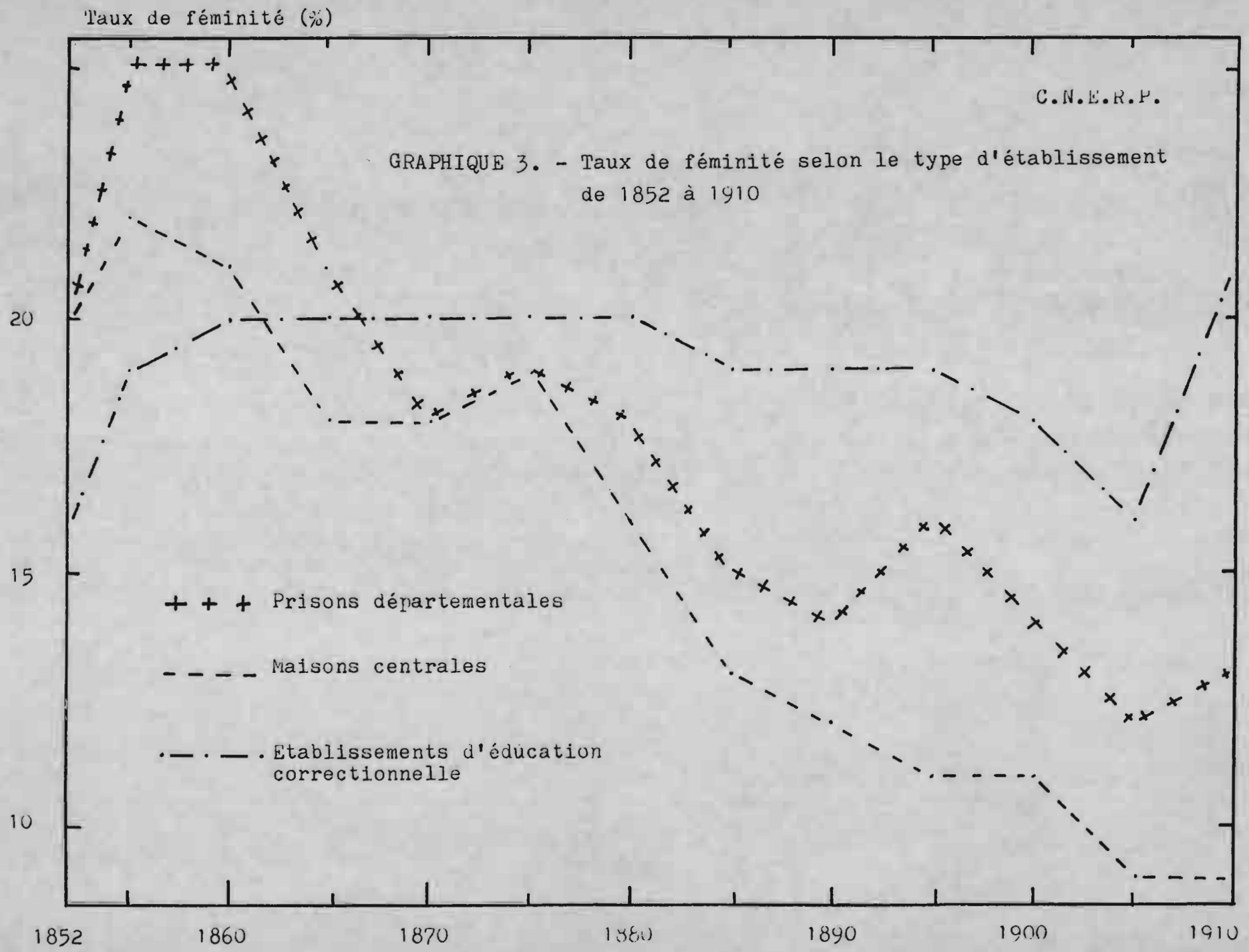

GRAPHIQUE 3. - Taux de féminité selon le type d'établissement de 1852 à 1910

C. LA POPULATION DES MAISONS CENTRALES ET DES PENITENCIERS AGRICOLES

Les Maisons Centrales sont des établissements de longue peine, comme les bagnes et reçoivent des individus de plus de 16 ans condamnés à une peine supérieure ou égale à un an.

Les Pénitenciers agricoles construits en Corse (Chiavari en 1855, Casabianda en 1861, et plus tard Castellucio) sont assimilés aux Maisons Centrales. Tous les renseignements statistiques contenus dans les rapports, sont fournis pour chaque établissement et totalisés à la fin de chaque tableau.

C.1. DEFINITION ET CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION

La population des Maisons Centrales ne relève pas toujours de la même définition au cours du temps , bien que quelques critères servent de référence.

- La population légale

L'administration pénitentiaire définit la population légale ou normale des Maisons Centrales et Pénitentiers agricoles ainsi :

. Population masculine : Les établissements ne doivent renfermer que des individus condamnés à des peines d'emprisonnement d'un an et plus, des réclusionnaires et des forçats de plus de 60 ans. (Les forçats de moins de 60 ans doivent effectuer leur peine dans les bagnes de Nouvelle Calédonie ou de Guyane). Or, il s'y trouve durant certaines périodes, bien qu'en faible proportion, des militaires et des marins condamnés aux fers, à la détention ou à la déportation. De même, dans certaines Maisons Centrales, entre 1870 et 1880, des quartiers spéciaux sont aménagés pour la détention d'individus condamnés pour faits insurrectionnels ou des délits liés à ces évènements. Ces pénalités, hormis l'année 1872, n'ont jamais représenté plus de 3% de la population présente.

. Population féminine : La population normale se compose de condamnés à une peine d'emprisonnement supérieure ou égale à 1 an, à la peine de réclusion et à celle des travaux forcés. A partir de 1854, les femmes condamnées aux travaux forcés ont la possibilité, sur leur demande, de purger leur peine dans les bagnes coloniaux. Cependant le nombre de femmes usant de cette possibilité reste très faible. On trouve dans les années 1870 - 1880, dans les établissements, un certain nombre de femmes condamnées à la détention pour faits insurrectionnels.

- Cependant, un certain nombre de condamnés appartenant à la population légale des Maisons Centrales, ne s'y trouvent pas :

Il s'agit de ceux qui, condamnés à une peine d'emprisonnement égale ou supérieure à un an, ont obtenu l'autorisation de purger cette peine dans les prisons départementales. le tableau C.1.1. nous indique leur importance dans le temps, par rapport à la sous-population condamnée à la peine d'emprisonnement, et à la population totale des Maisons Centrales.

Après un accroissement de leur nombre au début des années 1860, des mesures sont prises (en 1867-1868) pour limiter cette possibilité.

Au début du XXème siècle l'effectif relatif de cette sous-population s'accroît considérablement, surtout parmi les condamnés (31,2% des femmes condamnées à une peine d'emprisonnement d'un an ou plus, effectuent cette peine dans les prisons départementales au 31.12.1910 contre 18,6% des hommes condamnés à l'emprisonnement correctionnel).

En 1905 - 1910, environ 10 à 15% de la population légale des Maisons Centrales se trouve dans les prisons départementales. On ne peut réintroduire ces effectifs dans les tableaux statistiques fournissant certaines caractéristiques de la population des Maisons Centrales (comme l'âge, l'instruction, la durée des peines) car, comme il est indiqué

dans la première partie de cette étude, les tableaux statistiques des prisons départementales ne fournissent pas ces indications.

- D'autre part, un certain nombre de condamnés, atteints de maladies graves sont transférés dans des établissements hospitaliers pour y être soignés. Enregistrés comme sortis durant l'année, ils n'appartiennent plus, durant leur séjour dans les hospices, à la population au 31 décembre et donc aux statistiques élaborées à partir des présents à cette date. Ce type de transfert affectant certainement plus les condamnés âgés que les autres, cela introduit un certain biais dans diverses distributions de la population (structure par âge, mortalité par exemple).

Il arrive aussi que, par encombrement de certaines Maisons Centrales, des détenus soient momentanément transférés dans des prisons départementales.C'est le cas en 1875, quand 309 condamnés sont transférés et ne sont pas pris en compte dans les tableaux statistiques concernant la population au 31 décembre.

De la même façon, les transferts de condamnés, extraits des Maisons Centrales à destination des pénitenciers agricoles corses, se faisant à la fin de chaque année (du début novembre à fin janvier), un certain nombre d'individus ne sont pas compris dans les effectifs des tableaux statistiques. Cette catégorie de transférés devant obligatoirement posséder certaines caractéristiques (âge inférieur à 40 ans, catholiques, bonne santé,...) leur disparition momentanée introduit quelques biais dans certaines répartitions de la population, surtout pendant les années précédant l'ouverture de ces établissements (1855 - 1861).

Quelques caractéristiques de la population

- L'âge : Théoriquement ces établissements reçoivent des individus ayant 16 ans écoulés au moment des faits qui ont motivé leur condamnation. Cependant, il peut arriver comme en 1852 que plusieurs centaines d'enfants soient transférés d'établissements d'éducation correctionnelle en Maisons Centrales pour raison disciplinaire. Ils appartiennent donc à la population présente au 31 décembre, mais ne sont pas comptés dans les différents tableaux statistiques (au 31.12.51, ils étaient 1743 dans les Maisons Centrales).

- La nationalité

Comme on le remarque dans le tableau C.1-2., la proportion d'étrangers dans les Maisons Centrales (que l'on connaît à partir de 1865) augmente régulièrement dans le temps : de 4,5% en 1865 à 12,2% en 1910. Cette proportion est nettement plus importante dans la population masculine que la population féminine. Plus de la moitié de la population étrangère est constituée d'Italiens et de Belges. Il apparaît que l'élément étranger est sur-représenté dans ces établissements par rapport à sa part dans la population du territoire français ; bien qu'à partir de 1884, les individus originaires du protectorat de Tunis, ne soient plus considérés comme étrangers.

- L'origine géographique

Un certain nombre de présents dans les Maisons Centrales proviennent de lieux de condamnation situés hors de la métropole (Algérie, colonies françaises, Monaco, Armées en campagne en Italie, en Orient, au Mexique). Le tableau C.1-3 indique la part qu'ils représentent dans les établissements.

Cet apport est assez important à certaines époques (8 à 16% à la fin du XIXème siècle). Parmi les détenues, cette sous-population représente un effectif relatif négligeable, mais elle devient importante dans la population masculine entre 1890 et 1900 (10 à 20%).

Un engorgement des Maisons Centrales non situées sur le territoire métropolitain, occasionne des transferts vers les Pénitenciers agricoles corses. Ainsi, à partir de 1878, le Pénitencier de Casabianda reçoit des Arabes condamnés à la réclusion, extraits de la prison algérienne de l'Harrach surpeuplée. A partir de 1892, tous les Arabes condamnés à la réclusion ou à plus de 3 ans d'emprisonnement sont dirigés sur les Pénitenciers agricoles.

L'évolution des effectifs de la population des Maisons Centrales est influencée conjoncturellement par ces différents types d'échanges entre établissements. Les caractéristiques fournies par les tableaux statistiques concernent la population légale présente au 31 décembre, à laquelle s'ajoute de façon variable un effectif qui n'appartient pas normalement aux Maisons Centrales.

TABLEAU C.1.1.- CONDAMNES A UN EMPRISONNEMENT DE PLUS D'UN AN AUTORISES A EFFECTUER LEUR PEINE DANS LES MAISONS DE CORRECTION (PRISONS DEPARTEMENTALES).

	HOMMES		FEMMES		ENSEMBLE	
	% des condamnés à l'empr.	% de la popu. M.C.	% des condamnés à l'empr.	% de la popu. M.C.	% des condamnés à l'empr.	% de la popu. M.C.
	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)
1860	2,1	1,4	4,1	2,3	2,4	1,6
1865	5,6	4,2	20,0	11,5	8,0	5,6
1870	0,4	-	2,8	1,4	0,7	0,5
1875	1,5	1,1	2,0	1,2	1,6	1,1
1880	0,9	0,6	2,2	1,2	1,1	0,7
1885	1,3	0,9	3,3	1,7	1,5	1,0
1890	1,9	1,3	4,5	2,6	2,2	1,4
1895	3,3	2,2	7,3	3,9	3,7	2,4
1900	8,7	5,6	11,1	5,9	8,9	5,6
1905	14,4	10,2	20,4	10,9	14,9	10,2
1910	18,6	13,1	31,2	18,0	19,6	13,5

(1) a : effectif des condamnés à un emprisonnement de plus d'un an incarcérés dans les prisons départementales

b : effectif des condamnés à une peine d'emprisonnement dans les Maisons Centrales.

$$(1) = \frac{a}{a + b} \times 100$$

(2) b' : population totale des Maisons Centrales

$$(2) = \frac{a}{a + b'} \times 100$$

TABLEAU C.1.2.- PROPORTIONS D'ETRANGERS DANS LA POPULATION DES MAISONS CENTRALES (A PARTIR DE 1865) (%)

Années	HOMMES		FEMMES		ENSEMBLE	
	%	✱	%	✱	%	✱
1865	4,9	52,4	2,9	42,9	4,5	51,3
1870	5,3	61,4	2,1	47,4	4,7	60,3
1875	6,3	56,1	3,5	49,2	5,8	55,4
1880	6,4	62,0	5,1	32,9	6,2	58,0
1885	9,9	59,7	4,7	38,6	9,2	58,4
1890	9,5	56,5	5,6	43,9	9,0	55,6
1895	9,5	56,7	4,6	55,4	8,9	56,6
1900	10,3	64,5	3,9	71,0	9,6	65,4
1905	12,7	59,9	6,3	52,9	12,1	59,5
1910	12,6	59,5	8,6	47,8	12,2	58,8

✱ Proportion d'Italiens et de Belges parmi les étrangers (sauf en 1905 : Italiens et Espagnols).

TABLEAU C.1.3.- ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES CONDAMNES DES MAISONS CENTRALES : DETENUS CONDAMNES HORS METROPOLE (*)

Années	HOMMES		FEMMES		ENSEMBLE	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
1852	891	5,6	79	2,1	970	4,9
1855	365	2,1	19	0,4	384	1,7
1860	848	5,0	4	0,09	852	4,0
1865	352	2,3	0	0	352	1,9
1870	127	1,0	10	0,4	137	0,9
1875	78	0,5	1	-	79	0,4
1880	593	4,3	4	0,1	597	3,6
1885	792	6,2	2	-	794	5,4
1890	1043	10,0	0	0	1043	8,8
1895	1124	12,0	0	0	1124	10,7
1900	1179	17,3	0	0	1179	15,5
1905	187	3,5	2	0,4	189	3,2
1910	106	1,9	2	0,4	108	1,8

* Hors métropole : Algérie + colonies françaises + Monaco + Armées d'Italie, d'Orient, Mexique.
% dans la population correspondante des Maisons Centrales

C.2. L'EVOLUTION DE LA POPULATION

Ainsi que nous l'avons constaté précédemment, l'évolution de cette population est en partie fonction de l'évolution des populations des autres types d'établissements qui entretiennent des échanges avec les Maisons Centrales et les Pénitenciers agricoles. D'autres phénomènes produisent des fluctuations conjoncturelles, comme nous allons le constater par la suite.

C.2.1. Les tendances principales et les variations

Le tableau C.2.1.1. et le graphique 4 décrivent l'évolution des effectifs au 31 décembre de chaque année. De 1835 à 1910, la courbe se caractérise par deux phases :

- La première de tendance ascendante (malgré une période de baisse à la fin des années 1840) de 1835 à 1858
- La seconde reflète une baisse continuelle de 1858 jusqu'au tout début du XXème siècle (la période 1870 - 75 relève, comme nous l'avons indiqué dans la première partie, de phénomènes exceptionnels (guerre et Commune).

En pointillé, sur le même graphique (graphique 4), est porté, pour comparaison, l'évolution des capacités d'accueil des Maisons Centrales ; élément qui revêt parfois, ainsi que nous l'indiquions, une certaine importance pour expliquer certaines variations d'effectifs.

Enfin, le graphique 5 représente l'évolution de l'effectif des Maisons Centrales et des prisons départementales.

TABLEAU C.2.1.1.- EFFECTIFS DES PRISONS DEPARTEMENTALES ET DES MAISONS CENTRALES (AU 31 DECEMBRE)

Année	MAISONS CENTRALES	PRISONS DEPARTEMENTALES	ENSEMBLE
1830	16 500	17 920	34 420
1831	16 016	17 044	33 060
1832	15 155	19 227	34 382
1833	15 046	18 569	33 615
1834	15 020	17 319	32 339
1835	14 010	18 465	32 475
1836	15 230	16 817	32 047
1837	15 860	18 565	34 425
1838	16 314	20 428	36 742
1839	17 060	20 278	37 338
1840	17 097	22 832	39 929
1841	17 686	22 894	40 580
1842	17 613	21 359	38 972
1843	18 031	22 260	40 291
1844	18 189	22 764	40 953
1845	18 440	22 099	40 539
1846	17 489	21 537	39 026
1847	17 265	24 011	41 276
1848	16 009	21 986	37 995
1849	16 504	23 495	39 999
1850	16 178	25 735	41 913

TABLEAU C.2.1.1. (suite)

Année	MAISONS CENTRALES			PRISONS DEPARTEMENTALES			ENSEMBLE		
	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE
1851	14 889	3 512	18 401	28 296	4 603 (3)	32 899	43 185	8 115	51 300
1852	15 873	3 847	19 720	20 826	5 322 (3)	26 148	36 699	9 169	45 868
1853	16 515	4 128	20 643	22 450	6 292 (3)	28 747	38 965	10 420	49 390
1854	17 609	4 719	22 328	20 748	6 772 (3)	27 520	38 357	11 491	49 848
1855	17 647 (1)	4 832	22 479	19 607	6 192 (3)	25 799	37 254	11 024	48 278
1856	18 018	5 006	23 024	19 574	5 985	25 559	37 592	10 991	48 583
1857	18 073 (2)	5 001	23 074	18 810	5 354	24 164	36 883	10 355	47 238
1858	18 541	4 778	23 319	18 380 (3)	4 777	23 157	36 921	9 555	46 476
1859	17 735	4 684	22 419	15 894	4 660 (3)	20 554	33 629	9 344	42 973
1860	17 014	4 482	21 496	16 033 (3)	4 966 (3)	20 999	33 044	9 448	42 492

1) Y compris 249 hommes sortis des Maisons Centrales du continent à destination de Chiavari en Corse

2) Effectif moyen des effectifs contradictoires des rapports 1857 et 1858

3) Effectif moyen des effectifs contradictoires des rapports successifs

TABLEAU C.2.1.1.- (suite)

Année	MAISONS CENTRALES			PRISONS DEPARTEMENTALES			ENSEMBLE		
	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE
1861	16 583 (1)	4 162	20 745	18 851	5 537	24 388	35 434	9 699	45 133
1862	17 014	4 157	21 171	17 235	5 249	22 484	34 249	9 406	43 655
1863	15 638	3 805	19 443	16 488	4 740	21 228	32 126	8 545	40 671
1864	15 101	3 612	18 713	16 822	4 618	21 440 (2)	31 923	8 230	40 153
1865	14 994	3 391	18 385	16 865	4 392	21 257	31 859	7 783	39 642
1866	14 795	3 258	18 053	18 135	4 607	22 742	32 930	7 865	40 795
1867	14 986	3 378	18 364	19 081	4 838	23 919	34 067	8 216	42 283
1868	15 467	3 506	18 973	18 328	4 448	22 776	33 795	7 954	41 749
1869	14 997	3 406	18 403	16 924	3 945	20 869	31 921	7 351	39 272
1870	12 340	2 689	15 029	12 803	2 776	15 579	25 143	5 465	30 608

1) Y compris les prisonneirs détenus à Albertville en Savoie.

2) Y compris les Chambres et Dépôts de sûreté.

TABLEAU C.2.1.1. - (suite)

Année	MAISONS CENTRALES			PRISONS DEPARTEMENTALES			ENSEMBLE		
	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE
1871	12 110	2 728	14 838	18 105	4 349	22 459	30 215	7 077	37 292
1872	14 150 (1)	3 178	17 328	20 155	4 835	24 990	34 305	8 013	42 318
1873	15 641	3 400	19 041	19 885	5 023	24 908	35 526	8 423	43 949
1874	16 511	3 638	20 149	19 780	4 551	24 331	36 291	8 189	44 480
1875	16 121	3 656	19 777	18 564	4 444	23 008	34 685	8 100	42 785
1876	15 825 (2)	3 625	19 450	20 340	4 535	24 875	36 165	8 160	44 325
1877	15 215	3 505	18 720	19 621	4 429	24 050	34 836	7 934	42 770
1878	15 016	3 203	18 219	19 000	4 096	23 096	34 016	7 299	41 315
1879	14 739	3 029	17 768	18 992	4 010	23 002	33 731	7 039	40 770
1880	13 927	2 729	16 656	19 370	4 331	23 701	33 297	7 060	40 357

1) Non compris les effectifs des Maisons de détention

2) Non compris les aliénés du quartier spécial de Gaillon (de même par la suite).

TABLEAU C.2.1.1.- (suite)

Année	MAISONS CENTRALES			PRISONS DEPARTEMENTALES			ENSEMBLE		
	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE
1881	13 239	2 467	15 706	20 453	4 282	24 735	33 692	6 749	40 441
1882	13 392	2 290	15 682	20 777	3 938	24 715	34 169	6 228	40 397
1883	13 120	2 193	15 513	20 595	3 914	24 509	33 715	6 107	39 822
1884	12 689	1 943	14 632	21 286	3 976	25 262	33 975	5 919	39 894
1885	12 767	1 876	14 643	21 589	3 953	25 542	34 356	5 829	40 185
1886	12 111	1 763	13 874	22 064	3 878	25 942	34 175	5 641	39 816
1887	11 547	1 635	13 182	21 409	3 574	24 983	32 956	5 209	38 165
1888	10 895	1 440	12 335	20 223	3 254	23 477	31 118	4 694	35 812
1889	10 789	1 429	12 218	20 575	3 374	23 949	31 364	4 803	36 167
1890	10 420	1 454	11 874	19 331	3 229	22 560	29 751	4 683	34 434

TABLEAU C.2.1.1.- (suite)

Année	MAISONS CENTRALES			PRISONS DEPARTEMENTALES			ENSEMBLE		
	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE
1891	10 054	1 439	11 493	20 281	3 329	23 610	30 335	4 768	35 103
1892	10 478	1 402	11 880	20 598	3 459	24 057	31 076	4 861	35 937
1893	10 074	1 313	11 387	20 363	3 726	24 089	30 437	5 039	35 476
1894	9 839	1 294	11 133	19 440	3 655	23 095	29 279	4 949	34 228
1895	9 332	1 206	10 538	17 861	3 293	21 154	27 193	4 499	31 692
1896	8 771	1 088	9 859	16 721	2 910	19 631	25 492	3 998	29 490
1897	8 434	1 008	9 442	15 661	2 796	18 457	24 095	3 804	27 899
1898	7 682	932	8 614	16 468	2 895	19 363	24 150	3 827	27 977
1899	7 268	852	8 120	14 439	2 457	16 896	21 707	3 309	25 016
1900	6 802	801	7 603	14 800	2 470	17 270	21 602	3 271	24 873

TABLEAU C.2.1.1.- (suite)

Année	MAISONS CENTRALES			PRISONS DEPARTEMENTALES			ENSEMBLE		
	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE
1901	6 097	708	6 805	13 724	2 126	15 850	19 821	2 834	22 655
1902	5 906	673	6 579	13 995	2 158	16 153	19 901	2 831	22 732
1903	5 565	610	6 175	13 700	1 981	15 181	18 765	2 591	21 356
1904	5 236	546	5 782	13 731	1 965	15 696	18 967	2 511	21 478
1905	5 401	539	5 940	13 544	1 914	15 458	18 945	2 453	21 398
1906	5 127	497	5 624	12 795	1 841	14 636	17 922	2 338	20 260
1907	5 467	464	5 931	15 186	2 264	17 450	20 653	2 728	23 381
1908	5 782	542	6 324	14 351	2 049	16 400	20 133	2 591	22 724
1909	5 540	507	6 047	13 338	1 890	15 228	18 878	2 397	21 275
1910	5 612	534	6 146	14 681	2 283	16 964	20 293	2 817	23 110

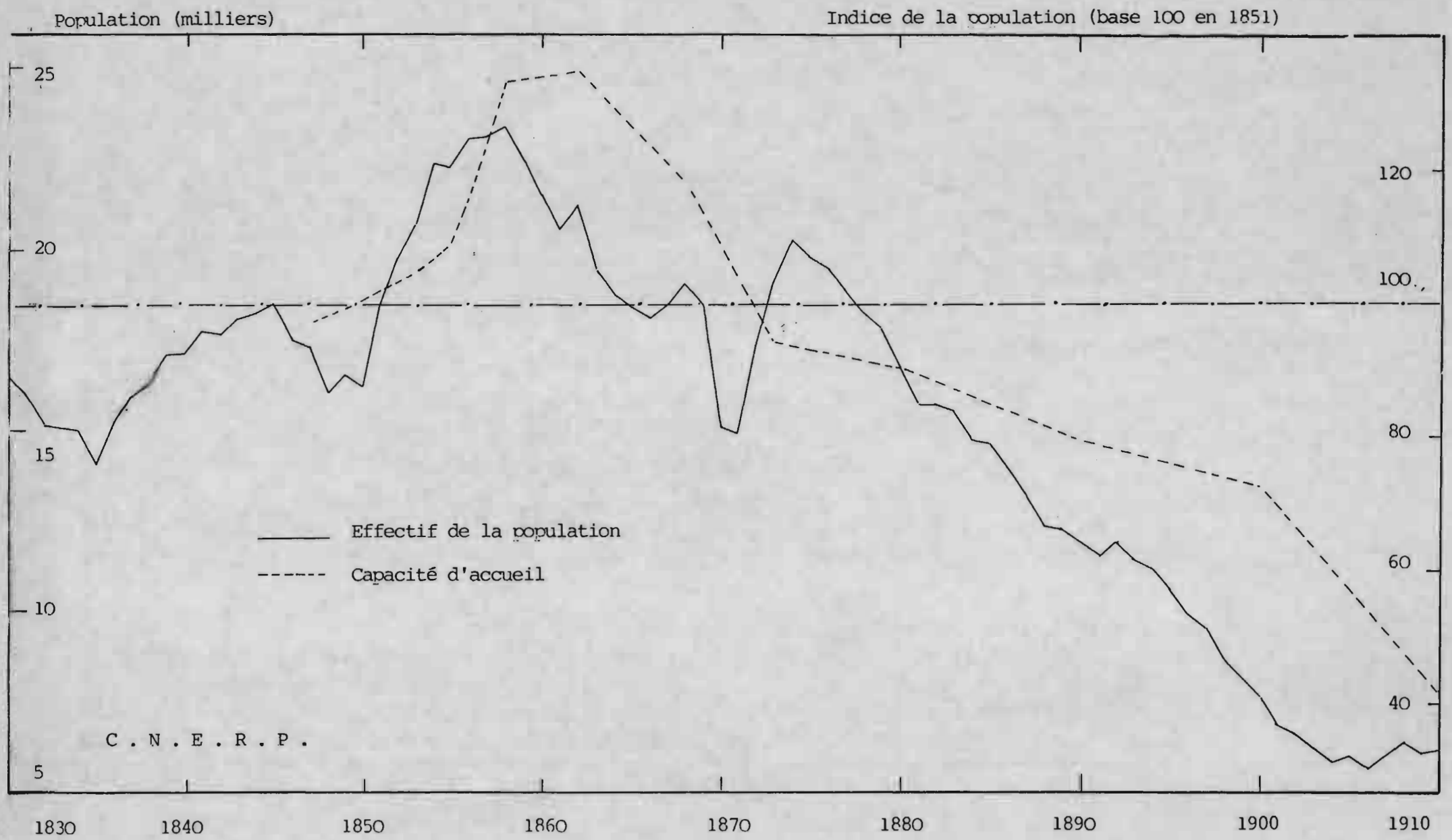

Graphique 4. Evolution de la population des Maisons centrales et de la capacité d'accueil (1830-1910)

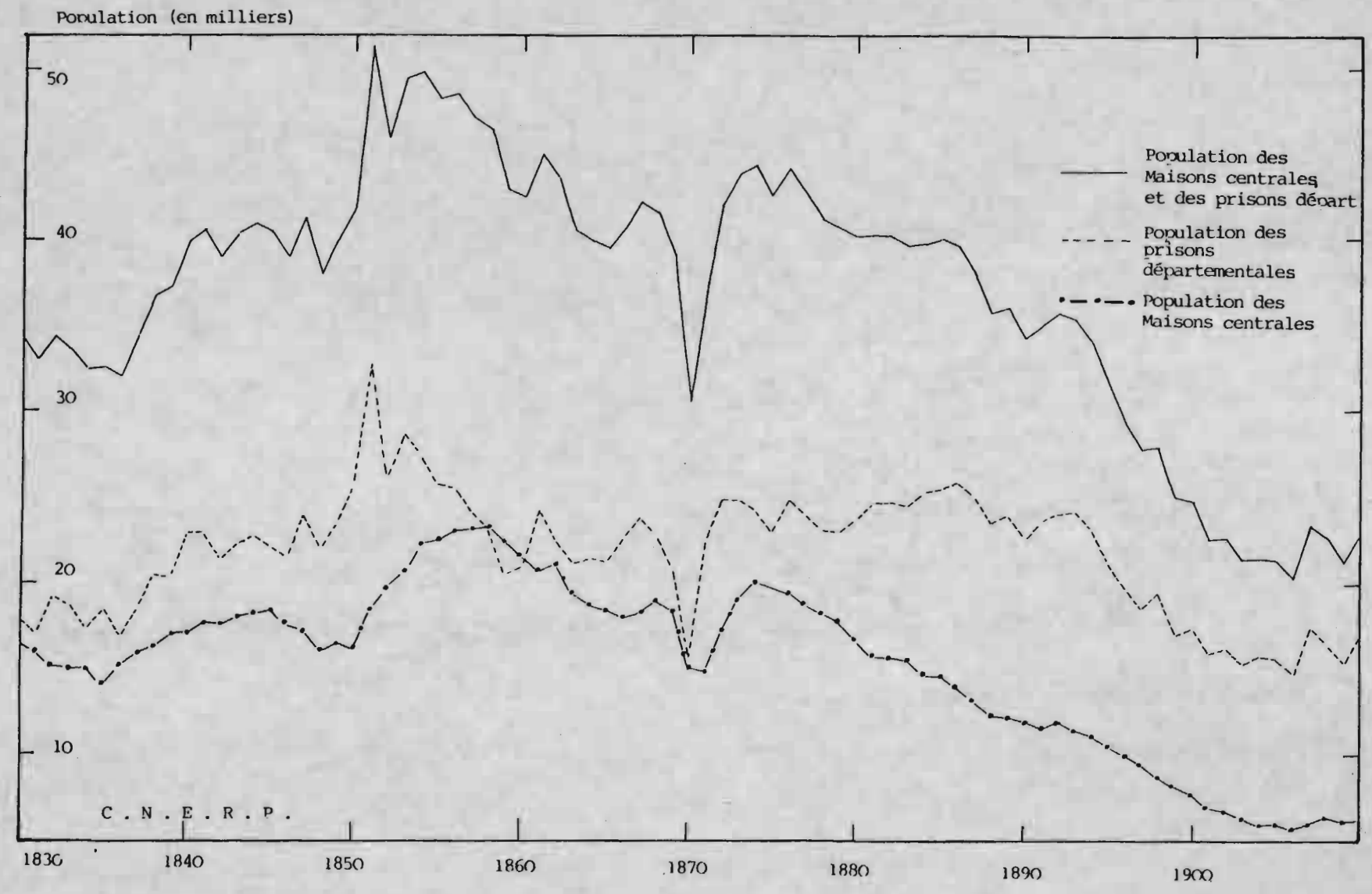

Graphique 5. Population des Maisons Centrales et des Prisons départementales (au 31 décembre)

Le tableau C.2.1.2. exprime le rapport du nombre d'individus présents dans les Maisons Centrales à la population française correspondante de 16 ans et plus. Les indications par sexe font ressortir la baisse relative des populations pénitentiaires : tandis que la population adulte française croît peu à peu dans le temps, le nombre d'hommes et de femmes présents dans les Maisons Centrales régresse de 8 pour 10 000 dans les années 1850 à 2 pour 10 000 en 1906. Les populations masculine et féminine passent respectivement sur la même période de 12-14 pour 10 000 à 3-4 pour 10 000 et de 3-4 pour 10 000 à 0,5 pour 10 000.

On perçoit mieux l'évolution de ces populations si on les rapporte à l'indice 100 au 31.12.1851. C'est ce que montrent le tableau C.2.1.3. et le graphique 6. On remarque que si les courbes masculines et féminines suivent exactement la même évolution générale, l'ampleur de la baisse de la population féminine est plus considérable, car elle passe de l'indice 100 au 31.12.1851 à l'indice 15 au 31.12.1910 tandis que la population masculine, représente à la même date (31.12.1910) 38% de la population correspondante en 1851. Les rapports entre les minimums (indice 13 pour les femmes et 34 pour les hommes en 1906 et 1907) et les maximums (respectivement indices 143 et 125 en 1856 et 1858) enregistrés sur la période, s'établissent à 9% pour les femmes et 27% pour les hommes ; ce qui représente une baisse de 91% dans la première population et de 73% dans la seconde en 50 ans.

La moindre progression relative des effectifs masculins durant les années 1850 est due aux guerres extérieures de l'Empire qui éloignent du territoire un nombre considérable d'hommes et aussi "à la cherté du vin et des spiritueux dans certaines contrées, privations qui auraient rendu moins fréquents les attentats contre les personnes, souvent causés par l'ivresse" comme l'indique le rapporteur en 1854.

Après cette période marquée par les guerres extérieures qui influencent l'évolution de la population masculine, la période qui s'étend du début des années 60 aux années 1876-1877, est caractérisée par l'évolution identique des deux courbes relatives. C'est à partir de 1877 et 1878 - années où les deux indices masculin et féminin se situent au niveau initial de 1851 (comme vers 1865) - que la baisse de la population féminine se produit avec le plus d'intensité. En 9 ans (1877-1886), elle perd la moitié de ses effectifs. On enregistre d'ailleurs une baisse de 85% de cette population entre 1877 et 1910. La population masculine ne perd sur la même période que 62% de ses effectifs.

On remarque quelquefois sur les courbes, de légères dépressions comme celles de 1855 et 1861 qui affectent exclusivement la population masculine. Elles illustrent les phénomènes que nous indiquions précédemment :

- En 1855, il s'agit de sorties d'environ 400 détenus masculins en fin d'année, à destination du Pénitencier agricole de Chiavari. Ces individus disparaissent de la population au 31.12.1855 mais réapparaissent dans les entrées de 1856 et sont présents au 31.12.1856.

- De même, en 1861 et 1862, 300 condamnés sont transférés au nouveau Pénitencier agricole de Casabianda, tandis qu'apparaît dans les statistiques, la population masculine de la Maisons Centrale d'Albertville en Savoie (qui vient d'être cédée à la France).

- En 1870 et 1871, la forte chute des effectifs est due à la guerre qui a retenu sous les drapeaux un grand nombre d'hommes, à l'occupation d'une partie du territoire par les forces étrangères (ce qui a empêché un grand nombre de transferts) et à l'interruption du cours de la justice en de nombreuses localités occupées et à Paris sous la Commune.

C'est cette diminution du volume des entrées - alors que les sorties (concernant une population condamnée en majeure partie entre 1865 et 1870) se maintiennent au même niveau que les années précédentes - qui provoque la chute des effectifs. Cette baisse a pour conséquence un "rattrapage" des entrées dès la fin de l'année 1871, avec le retour à un fonctionnement normal des tribunaux, la libération de soldats et la répression accrue qui suit la Commune.

TABLEAU C.2.1.2. - PROPORTION DES INDIVIDUS PRESENTS EN MAISON CENTRALE DANS LA POPULATION FRANCAISE DE 16 ANS ET PLUS (p.10 000)

Années	H O M M E S	F E M M E S	E N S .
Moy. 1851-55	12,8	3,4	8,2
Moy. 1856-60	14,3	3,7	8,2
1866	11,5	2,5	7,0
1876	12,1	2,7	7,4
1881	10,0	1,8	5,9
1891	7,4	1,0	4,2
1896	6,4	0,8	3,6
1901	4,5	0,5	2,4
1906	3,7	0,4	2,0

TABLEAU C.2.1.3.- EVOLUTION DES EFFECTIFS DES MAISONS CENTRALES. BASE 100 AU 31.12.1851

ANNEE	HOMMES	FEMMES	ENS.
1851	100	100	100
1852	107	110	107
1853	111	118	112
1854	118	134	121
1855	119	138	122
1856	121	143	125
1857	121	142	125
1858	125	136	127
1859	119	133	122
1860	114	128	117
1861	111	119	113
1862	114	118	115
1863	105	108	106
1864	101	103	102
1865	101	97	100
1866	99	93	98
1867	101	96	100
1868	104	100	103
1869	101	97	100
1870	83	77	82

ANNEE	HOMMES	FEMMES	ENS.
1871	81	78	81
1872	95	90	94
1873	105	97	103
1874	111	104	110
1875	108	104	107
1876	106	103	106
1877	102	100	102
1878	101	91	100
1879	99	86	97
1880	94	78	91
1881	89	70	85
1882	90	65	85
1883	88	62	84
1884	85	55	80
1885	86	53	80
1886	81	50	75
1887	78	47	72
1888	73	41	67
1889	72	41	66
1890	70	41	65

ANNEE	HOMMES	FEMMES	ENS.
1891	68	41	62
1892	70	40	65
1893	68	37	62
1894	66	37	61
1895	63	34	57
1896	59	31	54
1897	57	29	51
1898	52	27	47
1899	49	24	44
1900	46	23	41
1901	41	20	37
1902	40	19	36
1903	37	17	34
1904	35	16	31
1905	36	15	32
1906	34	14	31
1907	37	13	32
1908	39	15	34
1909	37	14	33
1910	38	15	33

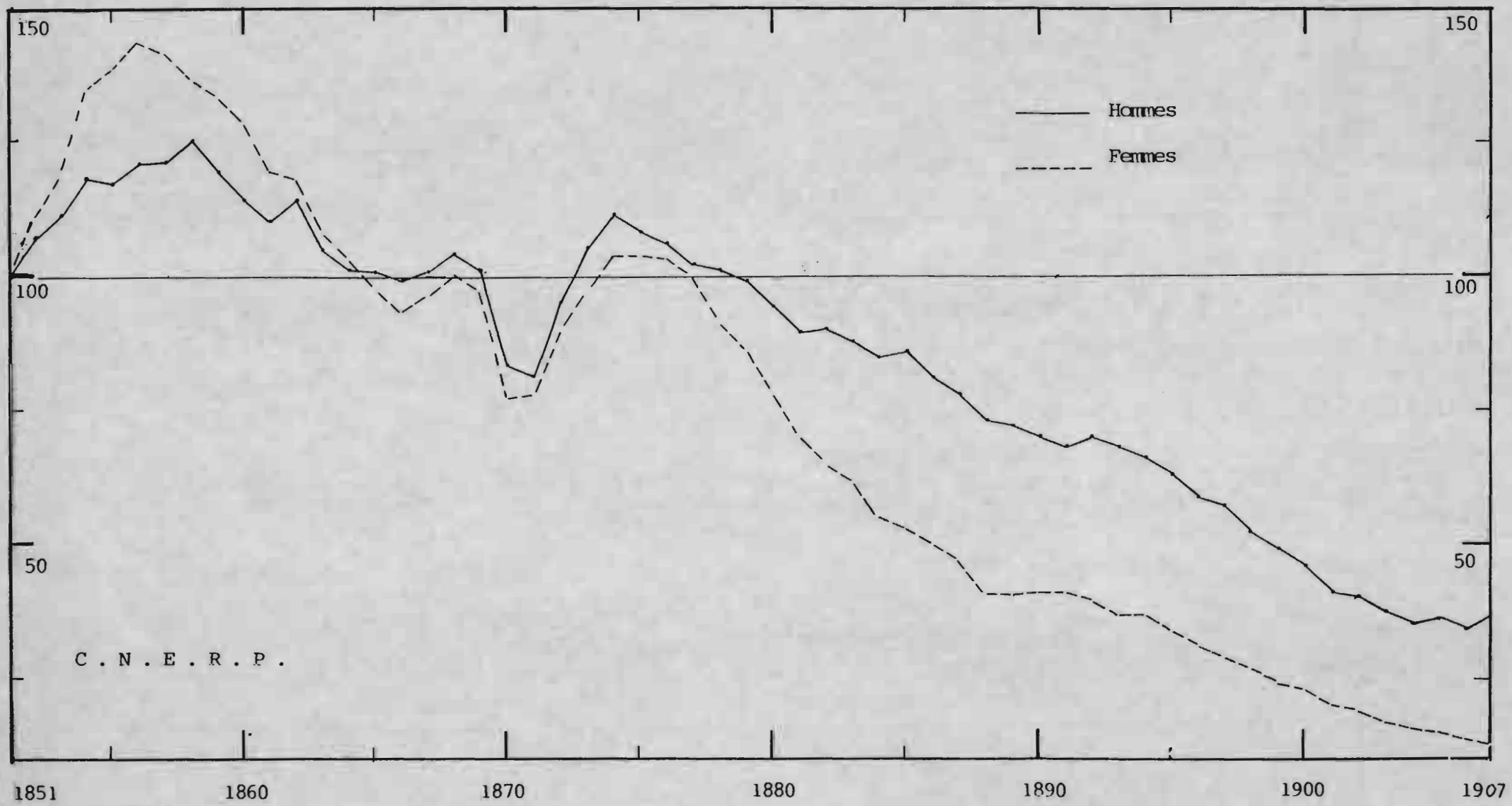

Graphique 6. Evolution des populations masculine et féminine dans les Maisons Centrales (base 100 en 1851) au 31 décembre.

C.2.2. Les autres causes diverses produisant des variations d'effectifs

Les rapporteurs successifs, essentiellement de 1852 à 1875, fournissent un certain nombre d'explications générales ou conjoncturelles d'ordre juridique, voire sociologique ou moral sur l'évolution de la population. En procédant chronologiquement, on peut relever dans les rapports les indications suivantes :

- La progression du nombre de détenus en 1852 par rapport à 1851, est due en partie à la loi sur le jury qui fixe à la simple majorité, le nombre de voix nécessaires pour la condamnation. D'autre part, la prise en compte de plus en plus fréquente des circonstances atténuantes fait baisser les peines d'un ou deux degrés (baisse du nombre de condamnations aux travaux forcés et accroissement, en contrepartie, du nombre de condamnations à la réclusion et à l'emprisonnement.

- "Ces dernières années (1852-1855), la progression du nombre des condamnés, s'est portée davantage sur les hommes d'origine rurale, ce que l'on pourrait expliquer par l'extension donnée aux grands travaux des villes et le bien-être qui en est résulté pour certaines classes. Cette progression, au contraire, a été très considérable pour les femmes des villes. Cette différence ne s'expliquerait-elle pas par cette considération que les avantages qu'enfante l'activité des travaux des villes ne sont souvent pour les femmes, qu'une occasion de désordre et de corruption ?" (rapport 1855, p. XIX).

- Le développement donné aux établissements d'éducation correctionnelle, entre 1852 et 1856, fait baisser le nombre des condamnés âgés de 16 à 20 ans dans les Maisons Centrales.

- Entre 1857 et 1858, l'accroissement de la population ne résulte pas d'un accroissement de la criminalité, mais d'une plus grande activité donnée au service de transfèrement qui abrège le séjour dans les prisons départementales. (Auparavant les condamnés à une peine d'une durée supérieure à un an passaient fréquemment 5 à 6 mois dans les prisons départementales avant d'être transférés en Maison Centrale. Un raccourcissement de ce délai a pour effet immédiat d'accroître la population des établissements de longue peine).

- D'autre part, "dans l'état actuel de notre civilisation, le développement inouï qu'ont pris depuis quelques années (1852-1858) la circulation du capital et la diffusion de la richesse, en multipliant dans un plus grand nombre de mains la possession des biens qui tentent les convoitises coupables, a multiplié dans la même proportion les occasions de rechute pour ceux que la loi a frappé" (rapport 1858, p. X).

- En 1862, "la marche ascendante de la population des Maisons Centrales peut s'expliquer d'abord par les grands travaux d'utilité publique qui ont déclassé les populations et déterminé dans les campagnes vers les villes, une vaste émigration, funeste à la moralité publique" (rapport 1862, p. XII) car "l'émigration progressive de la population rurale vers les villes, où l'attirent l'appât du gain et l'irrésistible attrait des jouissances" (id., p. XX), accroît "l'existence agitée et presque toujours misérable des cités populeuses", ce qui est "une cause de désordre et de corruption" (id., p. XXI). Cet accroissement s'explique aussi "par l'accroissement de la population française".

- Cependant, "la diminution en 1863 par rapport à 1862 du nombre de crimes contre les personnes et les propriétés est dû à un progrès réel de la moralité publique, correspondant à une prospérité matérielle incontestable" (rapport 1863).

- En 1864,on constate que "le nombre des crimes et délits a diminué ces trois dernières années". La baisse de la

population en 1864 par rapport à 1863 est due "en partie au bas prix du grain et aux mesures prises pour reléguer hors du territoire, les repris de justice reconnus dangereux. Depuis 1855, 1895 de ces criminels ont été embarqués pour Cayenne et la Nouvelle Calédonie" (rapport 1864, XLV).

En 1867 et 1868 "où le prix des subsistances a subi une hausse considérable, la progression du nombre de détenus, confirme l'observation produite par l'administration, à savoir que le nombre de détenus varie avec le prix des denrées alimentaires" (rapport 1868, p. VI). La hausse de 1868 par rapport à 1867 est aussi due aux mesures prises pour restreindre le maintien des condamnés à plus d'un an d'emprisonnement, dans les prisons départementales.

- On retrouve le même thème dans le rapport de 1871 où l'on note que "les causes déterminantes de la criminalité, l'accroissement des infractions coïncidant avec la cherté des subsistances, la corrélation étroite de la dépravation avec l'ignorance, avec la misère, avec l'abandon, tout cela constitue une des plaies les plus douloureuses de notre société" (p. 328).

Par la suite, un certain nombre de lois et de circulaires influencent l'évolution de la population. On relève parmi celles-ci :

- la loi du 5.7.1875 qui réduit d'un quart les peines de plus de trois mois subies en emprisonnement individuel.

- la circulaire du 11.6.1881 qui prévoit que les détenus d'une Maison Centrale, à l'expiration de leur peine principale, soient transférés dans les prisons départementales pour purger des condamnations inférieures à un an qu'ils auraient encore à subir.

- la loi du 27.5.1885 sur la relégation

- la loi du 14.8.1885 sur la libération conditionnelle

- la loi de 1891 sur le sursis
- la loi d'amnistie du 28.12.1900
- la loi du 12.4.1906 sur la majorité pénale à 18 ans

C.2.3. Les mouvements d'entrée et de sortie

Le tableau C.2.3.1. nous renseigne sur les dates d'apparition des différentes modalités d'entrées et de sorties utilisées au cours de la période. En ce qui concerne les entrées, le flux essentiel est produit par celles qui proviennent du lieu de condamnation (tableau C.2.3.2.). Les transferts de population masculine vers les Pénitenciers agricoles et les retours de sexagénaires des bagnes sont cependant importants certaines années. Dans la population féminine, ces catégories d'entrées sont négligeables.

Pour les mouvements de sorties, nous n'avons retenu, dans les tableaux C.2.3.3., que les principales modalités (libérations et décès), qui représentent généralement 90 à 95% des sorties féminines et 80 à 85% des sorties masculines. Les proportions de sorties par décès d'un niveau sensiblement équivalent dans les deux populations, représentent 10 à 15% du total entre 1852 et 1870 et baissent jusqu'à 4 ou 5% au début de ce siècle. Les libérations (par expiration de la peine, grâce ou libération conditionnelle) quant à elles, fournissent invariablement 70 à 80% des sorties masculines et 80 à 90% des sorties féminines. Cette différence est due à l'existence d'un flux de condamnés vers les pénitenciers agricoles. La proportion des libérations par grâce qui varie entre 1 et 10 % des libérations dans les deux populations diminue dans le temps avec l'apparition de la libération conditionnelle. Cette dernière modalité de sortie paraît avoir surtout bénéficié aux détenues, car elle représente, en moyenne, 30% des libérations de la population féminine

à la fin du XIXè siècle, contre 15 à 20% des libérations masculines à la même époque. La baisse de la proportion des grâces et des décès dans les sorties est largement compensée par les libérations conditionnelles, de sorte que les sorties par expiration de la peine, principale modalité de sortie dans chaque population, se trouvent fortement diminuées à la fin du XIXè siècle.

TABLEAU C.2.3.1.- RUBRIQUES DES MOUVEMENTS DE POPULATION DANS LES MAISONS CENTRALES ET PENITENCIERS AGRICOLES

E N T R E E S	1852	1855	1860	1865	1870	1875	1880	1885	1890	1895	1900	1905	1910
- Venant du lieu de condamnation (1)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
- Transférés d'une autre Maison Centrale ou d'un Pénitencier agr....	x			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
- Transférés Des bagnes ou colonies extra-continentales.....				x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
- Réintégrés après extraction....				x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
- Réintégrés après évasion.....				x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
- Réintégrés après révoc. de la lib. cond. (2).....				x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
- Total	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
- Entrées par commutation de peine				x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

S O R T I E S	1852	1855	1860	1865	1870	1875	1880	1885	1890	1895	1900	1905	1910
- Libérés Par expiration de la peine (3), (4)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
- Libérés Par grâce	x	x	x	x	x								
- Libérés Par libération cond.													
- Transférés Dans d'autres Maisons Centrales ou péniten-ciers agricoles.....	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
- Transférés Dans les prisons dép.	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
- Transférés Dans les bagnes ou colonies extra-continentales.....		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
- Transférés Dans les ets. hospit.	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
- Evadés	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
- Décédés	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
- Total	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
- Sorties par commutation de peine				x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

(1) De 1853 à 1863, il n'existe qu'une seule catégorie d'entrée, intitulée : "Entrées durant l'année", qui regroupe toutes les autres.
(2) Cette rubrique apparaît en 1889
(3) De 1864 à 1866, il existe une catégorie intitulée : "Repris de justice tranportés au port d'embarquement".
(4) A partir de 1872, il n'existe plus qu'une seule rubrique pour les libérés, regroupant les trois modes de libération, dont la libération conditionnelle qui apparaît en 1886.
La distinction est faite dans le commentaire introductif de chaque rapport.

TABLEAU C.2.3.2.- MOUVEMENTS D'ENTREES DES MAISONS CENTRALES

Proportions d'entrées provenant du lieu de condamnation

ANNEE	HOMMES	FEMMES
1865	89	99
1870	94	99
1875	78	99
1880	81	99
1885	84	99
1890	89	99
1895	89	98
1900	93	98
1905	93	96
1910	94	98

Les mouvements d'entrées des hommes en provenance du lieu de condamnation sont moins importants du fait que les Pénitenciers agricoles de la Corse sont des Centres de détention masculins. Les détenus de ces pénitenciers sont choisis dans la population des Maisons Centrales, chaque année, ce qui accroît l'importance des échanges masculins entre Maisons Centrales et Pénitenciers agricoles relativement à la population féminine.

La fermeture d'une Maison Centrale, une année donnée, par les transferts qu'elle implique, diminue la part des entrées provenant du lieu de condamnation. Ainsi en 1903, pour le sexe féminin, sur 100 entrées dans les Maisons Centrales, 53 provenaient du lieu de condamnation, et 45 d'autres Maisons Centrales, contrairement à ce que l'on constate les autres années comme en témoigne le tableau ci-dessus.

TABLEAU C.2.3.3.- MOUVEMENTS DE SORTIES DES MAISONS CENTRALES

H O M M E S

ANNEE	Expiration de la peine		Grâce		Libération conditionnelle		Décès		Autres causes		Total Toutes sorties	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
					(1)							
1852	5 696	76	266	4	-	-	1 012	13	560	7	7 534	100
1855	6 595	66	293	3	-	-	1 134	11	1 924	20	9 946	100
1860	5 921	72	471	6	-	-	982	12	894	10	8 268	100
1865	5 253	71	448	6	-	-	773	10	976	13	7 450	100
1870	5 462	77	509	7	-	-	586	8	522	8	7 079	100
1875	5 933	63	292	3	-	-	689	7	2 507	27	9 421	100
1880	5 684	72	553	7	-	-	558	7	1 117	14	7 912	100
1885	4 862	69	450	6	-	-	359	5	1 388	20	7 059	100
1890	3 318	65	145	3	585	11	305	6	739	15	5 092	100
1895	3 119	62	109	2	681	14	300	6	823	16	5 032	100
1900	2 213	59	75	2	723	19	194	5	534	15	3 739	100
1905	1 700	60	99	3	445	16	140	5	450	16	2 834	100
1910	1 981	70	36	1	243	9	124	4	454	16	2 838	100

(1) Les premières libérations conditionnelles apparaissent en 1886.

TABLEAU C.2.3.3. (suite)- HOMMES / REPARTITION DES SORTIES DE LIBERES (%)

ANNEE	Expiration de la peine	Grâce	Libération condition.	Total	% ds le total.ttes sorties
			(1)		
1852	96	4	-	100	80
1855	96	4	-	100	69
1860	93	7	-	100	78
1865	92	8	-	100	77
1870	91	9	-	100	84
1875	95	5	-	100	69
1880	91	9	-	100	79
1885	92	8	-	100	75
1890	82	4	14	100	79
1895	80	3	17	100	78
1900	73	2	15	100	80
1905	76	4	20	100	79
1910	88	2	10	100	80

(1) Les premières libérations conditionnelles apparaissent en 1886.

TABLEAU C.2.3.3. (suite)- MOUVEMENTS DE SORTIES DES MAISONS CENTRALES

F E M M E S

ANNEE	Expiration de la peine		Grâce		Libération conditionnelle		Décès		Autres causes		Total Toutes sorties	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
					(1)							
1852	1 260	78	50	3	-	-	228	14	69	5	1 607	100
1855	1 688	81	48	2	-	-	313	15	34	2	2 083	100
1860	1 518	69	72	3	-	-	284	13	314	15	2 188	100
1865	1 129	75	67	4	-	-	176	12	127	9	1 499	100
1870	991	82	59	5	-	-	136	11	25	2	1 211	100
1875	1 187	83	73	5	-	-	127	9	36	3	1 423	100
1880	1 007	76	121	9	-	-	97	7	93	8	1 318	100
1885	644	80	62	8	-	-	66	8	36	4	808	100
1890	309	54	19	3	140	24	49	9	56	10	573	100
1895	302	54	12	2	140	25	48	9	60	10	562	100
1900	216	55	8	2	96	24	30	8	44	11	394	100
1905	121	53	18	8	59	26	10	4	21	9	229	100
1910	138	64	3	1	22	10	10	5	41	20	214	100

(1) Les premières libérations conditionnelles apparaissent en 1886.

TABLEAU C.2.3.3. (suite)- FEMMES / REPARTITION DES SORTIES DE LIBEREES (%)

ANNEE	Expiration de la peine	Grâce	Libération condition.	Total	% dans le total.ttes sorties
			(1)		
1852	96	4	-	100	81
1855	97	3	-	100	83
1860	95	5	-	100	72
1865	94	6	-	100	79
1870	94	6	-	100	87
1875	94	6	-	100	88
1880	89	11	-	100	85
1885	91	9	-	100	88
1890	66	4	30	100	81
1895	67	3	30	100	81
1900	68	3	29	100	81
1905	61	9	30	100	87
1910	85	2	13	100	75

(1) Les premières libérations conditionnelles apparaissent en 1886

C.3. LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIALES

Les tableaux statistiques des Maisons Centrales permettent de suivre l'évolution de la répartition des populations selon quelques variables démographiques et sociales.

C.3.1. La répartition par âge

Le tableau C.3.1.1. nous donne l'évolution de la répartition par âge dans le temps, pour l'ensemble de la population des Maisons Centrales et pour chaque sexe.

Le groupe d'âge 16-20 ans dans l'ensemble de la population représente en moyenne 8 à 12% des effectifs présents au 31 décembre de chaque année, tandis que le groupe d'âge 20-30 ans regroupe 30 à 40% des détenus. C'est entre ces deux bornes, 20 ans et 30 ans que se trouve le mode de la distribution. On remarque la grande stabilité de l'effectif relatif entre 30 et 40 ans qui ne varie qu'entre 24 et 27% du total. Quant aux plus de 60 ans, leur importance relative se situe entre 2 et 7%.

Si l'on compare, grâce au tableau C.3.1.2. et aux graphiques 7a et 7b (qui décrivent la répartition par groupe d'âge, de la population française de 16 ans et plus par sexe) ; la répartition par âge des populations de détenus à celle des populations libres nous pouvons faire quelques constatations (*).

(*) La pyramide des âges des populations libres masculines et féminines est assez stable pour que l'on ne retienne que celle de la fin du XIXè siècle.

Dans la population pénale féminine, les 16-20 ans sont sous-représentées, ainsi que les femmes âgées de plus de 50 ans. Cependant, entre 20 et 50 ans, les détenues sont sur-représentées.

Parmi les détenus, ceux qui sont âgés de 16 à 20 ans sont dans la même proportion que les individus de même âge dans la population libre. La sur-représentation dans la population masculine concerne les groupes d'âge de 20 à 40 ans et surtout le groupe 25-30 ans. Au-delà de 40 ans, les détenus sont sous-représentés.
Ces différences de structure sont dues à l'absence des hommes condamnés aux travaux forcés ; phénomène qui rajeunit la population masculine, relativement à la population féminine des Maisons Centrales, cela malgré les transferts d'une population d'hommes relativement jeunes, chaque fin d'année vers les Pénitenciers agricoles corses. (Rappelons que ces transferts occasionnent une "disparition" d'individus au 31 décembre de chaque année dans les statistiques).

La comparaison directe des populations masculine et féminine des Maisons Centrales exprime aussi ces différences. On y remarque l'importance relative des femmes âgées de plus de 40 ans qui représentent en général, tout au long de la période, 35% des détenues. Les hommes de même âge ne représentent que 20 à 25% de leur population.

Cette différence des structures d'âge, peu marquée entre 1852 et le début des années 1870, s'accentue fortement par la suite et s'exprime par un rajeunissement de la population masculine (accroissement relatif des hommes de 20 à 30 ans dans le temps) et un léger vieillissement de la population féminine (baisse relative des femmes de moins de 30 ans) au début du XXè siècle. Le tableau C.3.1.4. résume, par l'évolution des âges moyens des deux populations, cette tendance.

On y remarque en effet que ces âges moyens restent stables et pratiquement égaux de 1852 à 1870 (autour de 35-36 ans). Par la suite l'âge moyen masculin baisse de 4 à 5 ans et atteint 31-32 ans à la fin de la période, tandis que l'autre s'élève légèrement jusqu'à 37-38 ans.

Il est possible, chose que nous n'avons pas faite dans le cadre de ce travail de présentation de la population des Maisons Centrales, de calculer les répartitions par âge pour chaque type de pénalité, par sexe, et d'en suivre l'évolution. Ces structures sont plus directement comparables entre elles et entre sexes.

Les rapporteurs ont parfois commenté et expliqué les répartitions par âge. Ainsi peut-on lire dans le rapport de 1855, (p. XXII) que si la classe d'âges 16-30 ans est très nombreuse, "il faut en chercher la cause dans l'inexpérience aveugle de la première jeunesse ou dans une précoce perversité".

Dans le rapport de 1866, on relève (p. LX) que "la population des Maisons Centrales et Pénitenciers agricoles est composée en majorité d'individus de 20 à 40 ans, c'est à dire de sujets dans la force de l'âge, mais déjà asservis le plus souvent au vice ou à la passion et dès lors peu disposés à changer leurs habitudes mauvaises".

TABLEAU C.3.1.1.- STRUCTURE PAR AGE DE LA POPULATION DES MAISONS CENTRALES
(31 DECEMBRE)

ANNEE	16-20	20-25	25-30	30-40	40-50	50-60	60-70	70 +	Total
1852	9,4	35,7		26,3	16,9	8,2	3,6		100
1855	10,8	31,0		26,9	18,0	8,9	4,5		100
1860	8,4	33,6		27,1	16,3	9,0	5,7		100
1865	6,7	34,9		25,0	16,8	9,8	6,7		100
1870	8,0	36,5		24,7	15,8	9,3	5,6		100
1875	9,3	18,4	18,9	24,2	15,9	8,7	3,8	0,8	100
1880	7,2	16,8	18,9	26,1	17,6	9,2	3,4	0,7	100
1885	9,6	19,2	19,0	24,8	15,9	7,6	3,2	0,6	100
1890	8,6	20,3	22,4	25,9	13,8	5,9	2,6	0,4	100
1895	10,7	19,5	21,4	25,5	13,0	6,9	2,5	0,6	100
1900	8,9	22,6	21,6	25,0	13,2	6,3	2,1	0,5	100
1905	12,4	20,7	20,9	25,8	12,7	5,1	2,0	0,4	100
1910	7,8	23,6	22,3	24,2	13,5	5,9	2,4	0,2	100

TABLEAU C.3.1.1. (suite)- STRUCTURE PAR AGE : HOMMES (MAISONS CENTRALES)

ANNEE	16-20	20-25	25-30	30-40	40-50	50-60	60-70	70 +	Total
1852	9,95	35,34		26,07	16,82	8,10	3,72		100
1855	11,74	30,58		26,37	17,70	8,69	4,93		100
1860	8,90	33,81		26,92	15,34	8,74	6,30		100
1865	6,71	35,61		24,70	15,73	9,95	7,30		100
1870	7,75	37,04		23,82	15,84	9,48	6,07		100
1875	9,73	18,89	19,29	23,80	15,07	8,41	3,95	0,86	100
1880	7,48	17,10	19,66	25,80	16,80	8,90	3,50	0,80	100
1885	9,74	20,33	19,61	24,76	14,69	7,28	3,02	0,57	100
1890	9,00	20,90	23,30	25,90	12,60	5,30	2,50	0,40	100
1895	11,30	20,40	21,90	24,90	12,10	6,30	2,50	0,60	100
1900	9,20	23,80	22,40	24,60	12,20	5,50	1,90	0,50	100
1905	13,40	21,40	21,60	25,40	11,50	4,70	1,80	0,30	100
1910	8,50	24,90	22,80	23,50	12,70	5,20	2,10	0,20	100

TABLEAU C.3.1.1. (suite)- STRUCTURE PAR AGE : FEMMES (MAISONS CENTRALES)

ANNEE	16-20	20-25	25-30	30-40	40-50	50-60	60-70	70 +	Total
1852	6,7	37,3		27,3	17,3	8,5	3,0		100
1855	7,2	32,5		29,0	19,0	9,5	2,8		100
1860	6,7	32,6		27,8	19,7	9,8	3,5		100
1865	6,8	31,9		26,6	21,4	9,3	3,9		100
1870	9,4	34,3		28,8	15,4	8,5	3,6		100
1875	7,4	16,3	17,4	25,8	19,3	10,2	3,1	0,6	100
1880	5,7	15,5	14,9	27,7	21,7	11,0	3,2	0,3	100
1885	6,8	14,1	14,8	25,6	24,2	9,5	4,4	0,5	100
1890	5,6	15,8	16,0	26,2	22,2	10,5	3,5	0,2	100
1895	5,7	12,9	17,3	29,9	20,3	11,2	2,3	0,3	100
1900	6,2	12,4	14,6	28,2	21,7	12,7	3,8	0,4	100
1905	2,4	13,7	14,1	30,1	25,2	9,5	3,5	1,5	100
1910	0,7	10,3	16,5	31,5	22,1	12,7	5,6	0,6	100

TABLEAU C.3.1.2.- STRUCTURE PAR AGE DE LA POPULATION FRANCAISE DE PLUS DE 16 ANS

HOMMES

ANNEES	16-20 ANS	20-25 ANS	25-30 ANS	30-40 ANS	40-50 ANS	+ de 50 ANS	TOTAL
1881	9,8	12,3	9,8	19,6	17,4	31,1	100
1891	9,8	11,7	10,9	19,8	17,2	30,6	100
1896	9,8	11,9	10,5	20,0	17,0	30,8	100
1901	9,6	11,5	11,0	19,9	17,2	30,8	100

FEMMES

ANNEES	16-20 ANS	20-25 ANS	25-30 ANS	30-40 ANS	40-50 ANS	+ de 50 ANS	TOTAL
1881	9,6	13	9,3	18,9	17,1	32,1	100
1891	9,6	12,2	10,4	18,8	17,0	32,0	100
1896	9,6	12,2	10,2	19,3	16,7	32,0	100
1901	9,2	11,4	10,6	19,3	16,6	32,9	100

GRAPHIQUE 7.a. - Structures par âge (%) de la population des Maisons centrales et de la population française (années 1890-1895) : H O M M E S.

POPULATION PENALE

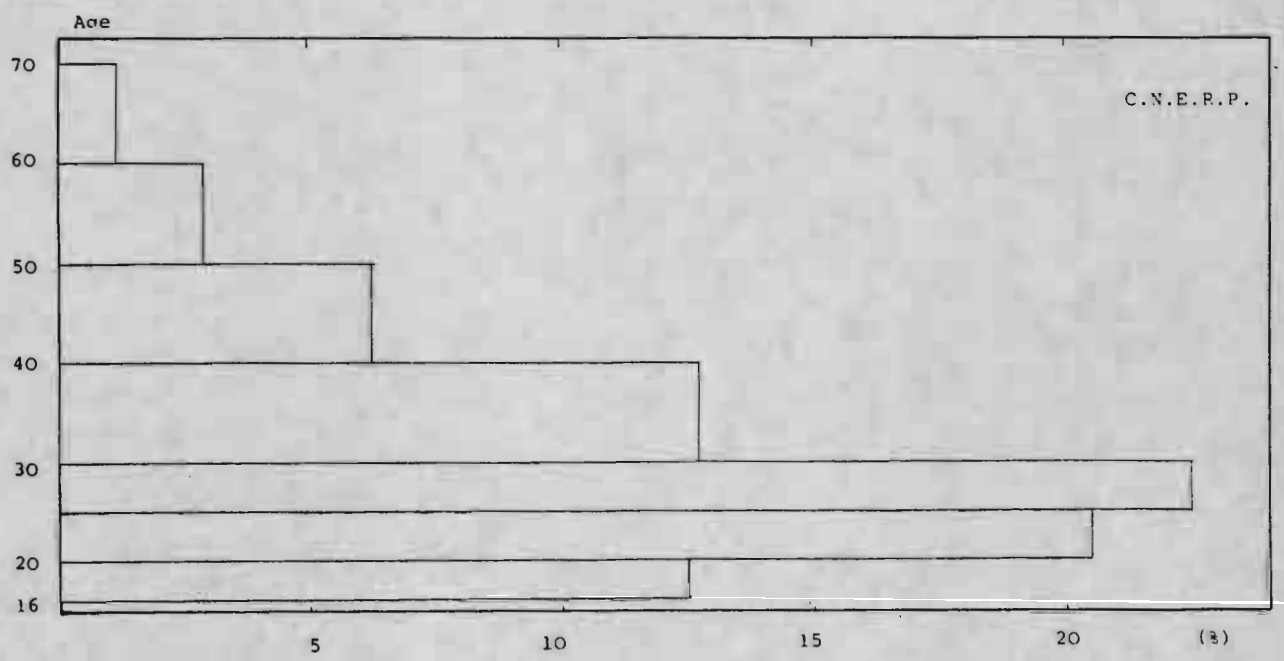

POPULATION FRANCAISE

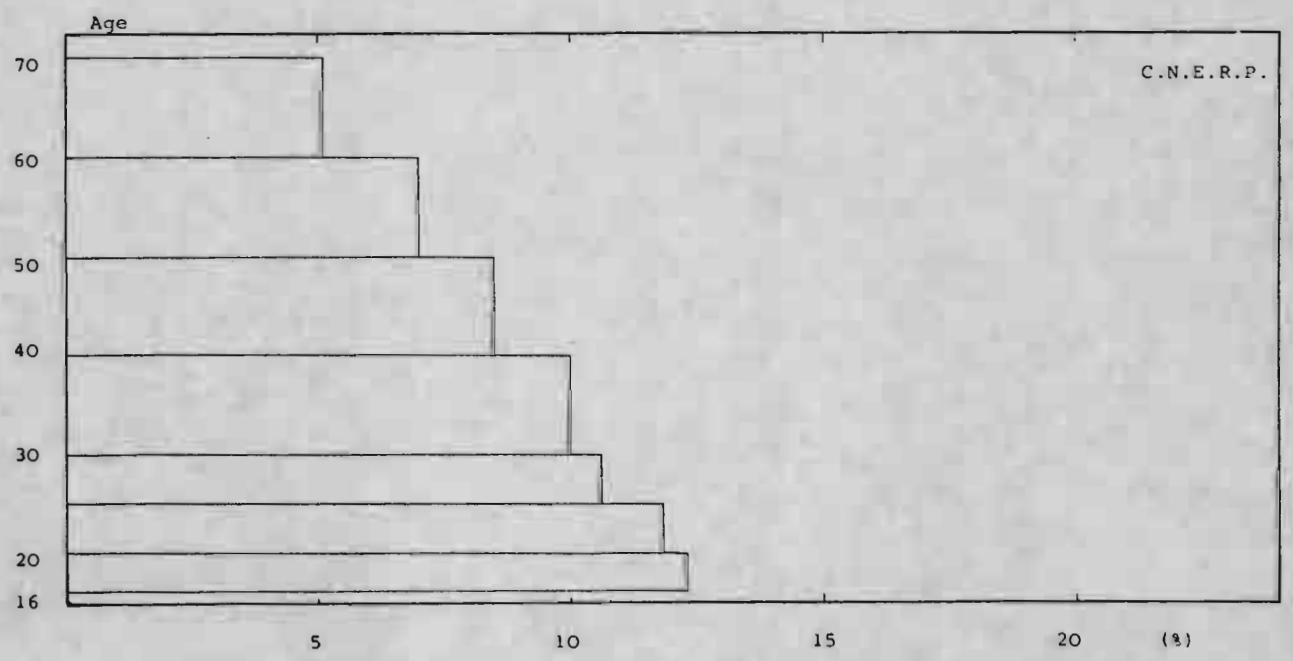

GRAPHIQUE 7.b. - Structures par âge (%) de la population des Maisons centrales et de la population française (années 1890-1895) : F E M M E S

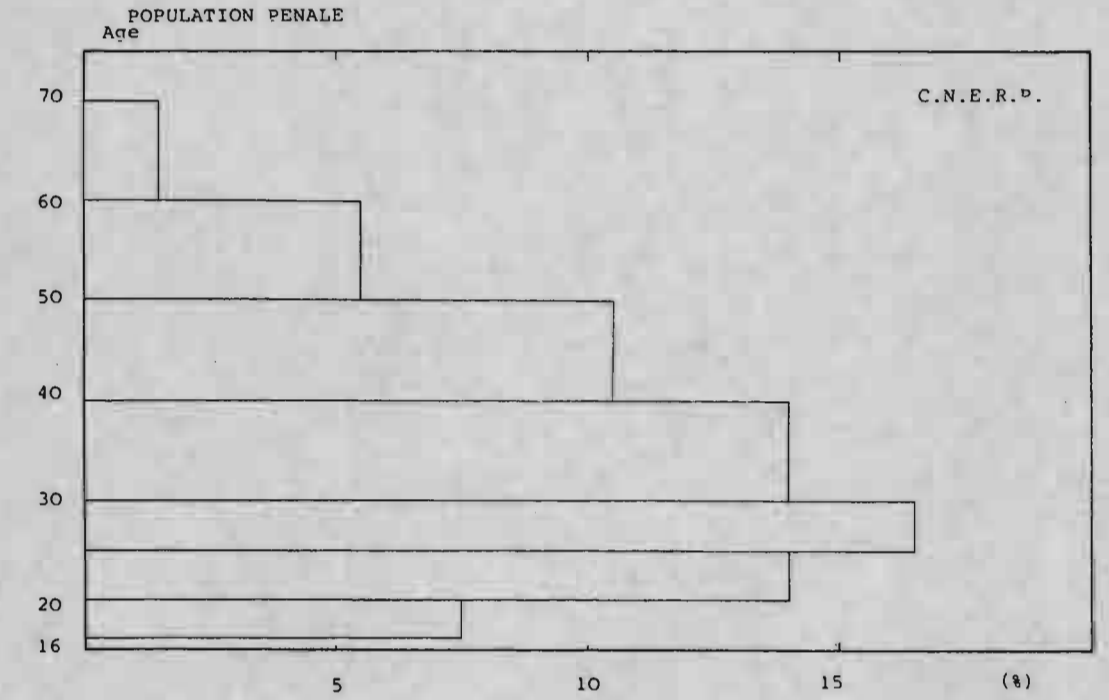

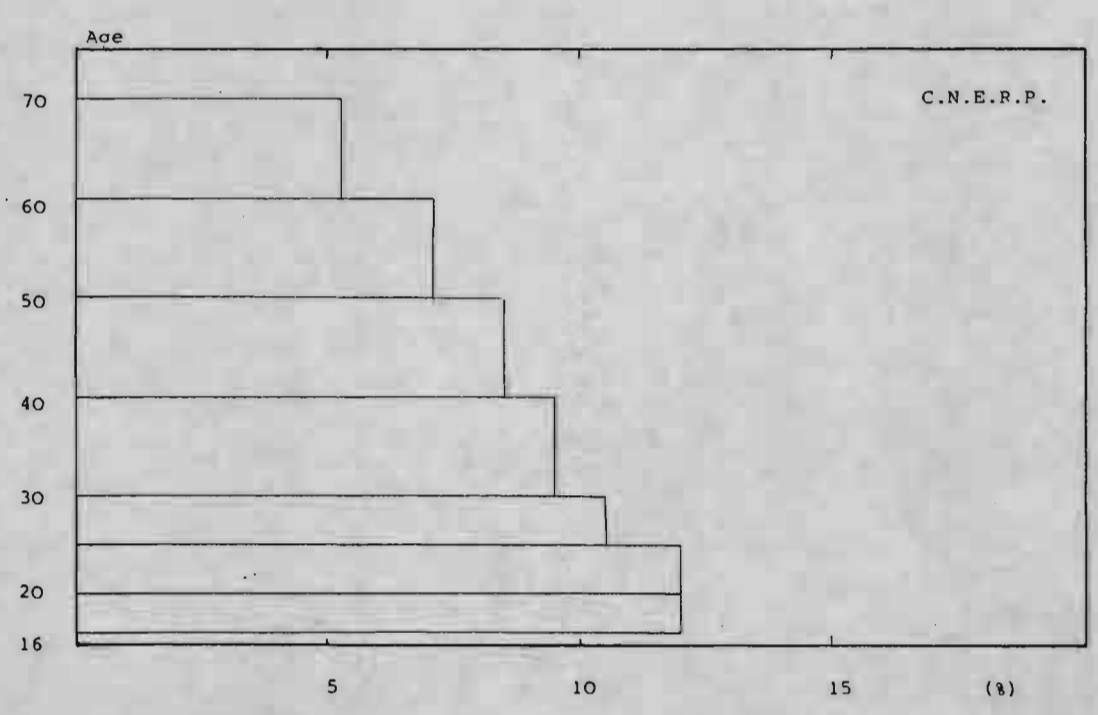

TABLEAU C.3.1.4.- AGE MOYEN DES PRESENTS DANS LES MAISONS CENTRALES AU 31 DECEMBRE

ANNEES	HOMMES	FEMMES
1852	34,4	34,7
1855	35,3	35,3
1860	35,6	35,8
1865	36,5	36,0
1870	36,0	34,9
1875	34,3	35,5
1880	34,9	36,4
1885	33,3	36,8
1890	32,3	36,3
1895	32,3	36,2
1900	31,9	37,3
1905	31,2	37,8
1910	31,7	39,0

C.3.2. Le taux de féminité

Le tableau C.3.2.1. et le graphique 8 expriment d'une autre manière l'évolution relative des populations masculine et féminine que nous avions décrite au début de cette deuxième partie (C.2.1.). On constate en effet la baisse du taux de féminité de 1856 à 1866, de 22% à 18%, suivie d'une stabilité autour de 18-19% jusqu'en 1876. Après cette date, cet indice chute rapidement à 13% en l'espace d'une dizaine d'années, puis continue à baisser mais modérément, pour atteindre 8 à 9% en fin de période.

Si l'on pouvait tenir compte de la sous-population masculine condamnée à la peine des travaux forcés, le niveau général du taux de féminité serait considérablement abaissé. La présence d'effectifs, variables dans le temps (et essentiellement masculins), en provenance de territoires coloniaux ou des armées, influence les variations de ce taux ; de même que les proportions, différentes, des populations masculine et féminine qui purgent des peines supérieures à un an dans les prisons départementales.

TABLEAU C.3.2.1.- TAUX DE FEMINITE DES MAISONS CENTRALES ET DES PRISONS DEPARTEMENTALES (31 décembre)

ANNEES	MAISONS CENTRALES	PRISONS DEPARTE-MENTALES
1852	19,5	20,4
1855	21,5	24,0
1860	20,9	23,7
1865	18,4	20,7
1870	17,9	17,8
1875	18,5	19,3
1880	16,4	18,3
1885	12,9	15,5
1890	12,2	14,3
1895	11,4	15,6
1900	10,5	14,3
1905	9,1	12,4
1910	8,7	13,5

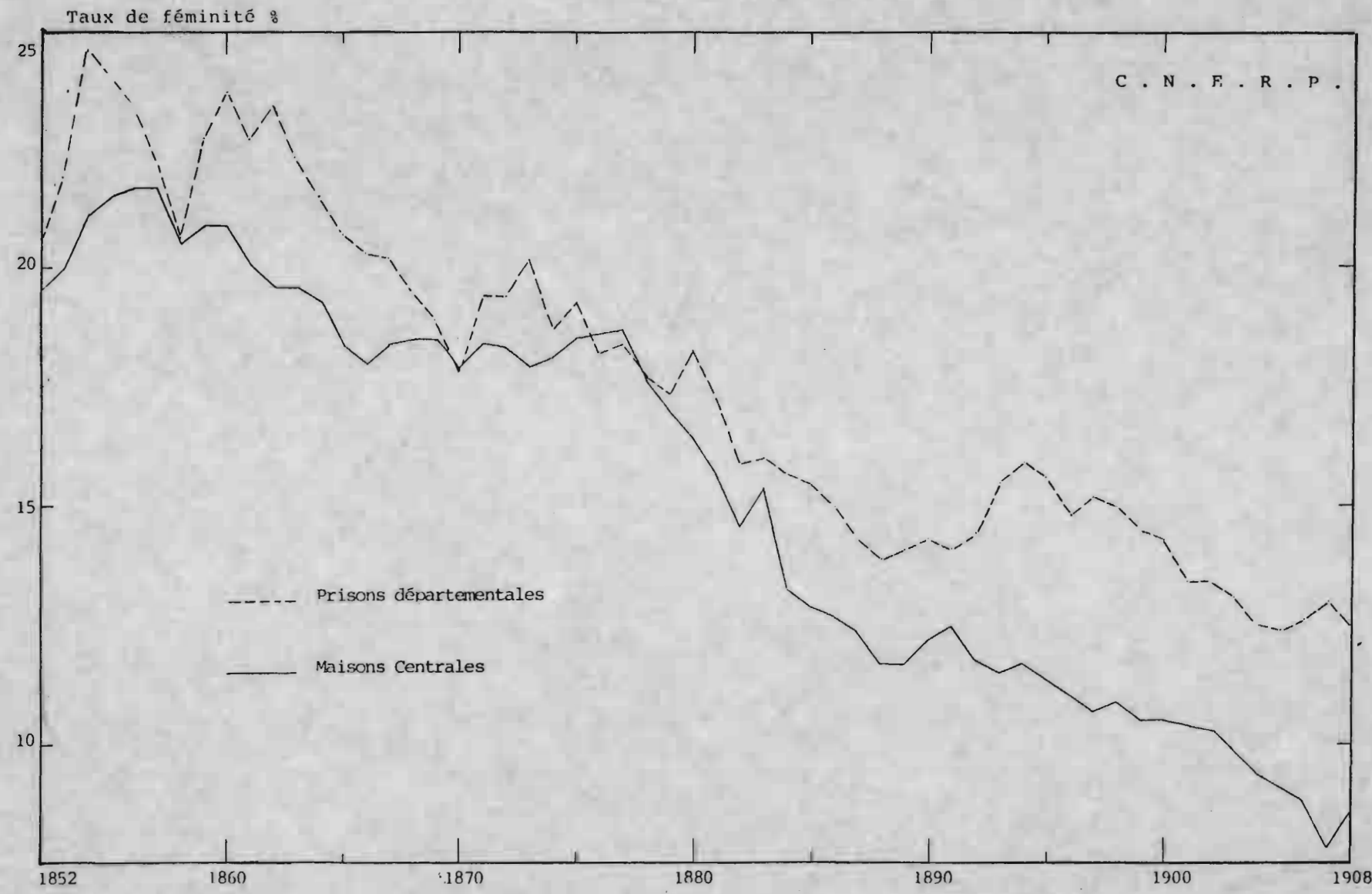

Graphique 8. Taux de féminité des Etablissements pénitentiaires au 31 décembre

C.3.3. Les répartitions selon l'état civil, l'origine urbaine ou rurale et la profession

Les tableaux statistiques que fournissent les rapports, sur l'état civil des détenus présents au 31 décembre, contiennent selon l'administration, "des renseignements précieux qui permettent de mesurer l'influence de la famille sur la moralité, et de préjuger, avec quelque probabilité, l'avenir de la population des grandes prisons pour peines"(rapport 1866, p. XLVI). C'est ainsi que dans le rapport sur l'année 1855, on peut lire : "Dans la vie libre, sur 100 hommes d'âge correspondant à celui des détenus, on compte 33 célibataires. La proportion est la même pour les femmes.

Dans les Maisons Centrales, on compte 59% de célibataires parmi les hommes et 34% parmi les femmes. L'état de célibat semble donc, pour les hommes, plutôt que pour les femmes, une condition d'existence qui contribue aux infractions commises contre les lois de la société" (p. XX).

De même, dans les commentaires portant sur l'année 1868, on relève que "dans la population des détenus, 69% des hommes et 63% des femmes sont célibataires ou veufs. Dans la population libre au contraire, les individus mariés sont en majorité. Ce fait est, à la fois la preuve de l'influence heureuse de la famille et l'explication d'un grand nombre de récidivistes" (p. XXXIII). On s'accorde cependant à reconnaître, en 1866 que "comme il est malaisé, pour les libérés de se marier, on ne peut douter que la prédominance des célibataires dans la population des Maisons Centrales, ne soit une des causes multiples de la récidive" (p. XLVII).

A propos de l'origine rurale ou urbaine, on relève en 1864 que "la proportion de la criminalité est à peine de 60% pour la population rurale qui compose 72% de la population totale de l'Empire. Elle commet donc relativement moins de crimes

que la population urbaine. Puis, la différence qui se révèle même par l'espèce de crimes que commettent les populations des campagnes et celles des villes, marque la différence qui existe entre leurs moeurs ; les premières sont plus souvent condamnées pour crimes contre les personnes, les autres pour crimes contre les propriétés" (p. XLVII). Cette classification selon l'origine rurale ou urbaine disparaît en 1867.

En ce qui concerne la répartition des détenus selon la profession qu'ils exerçaient avant leur condamnation, le rapporteur en 1861 écrit que "le tableau qui range les détenus de chaque catégorie suivant les métiers antérieurs à leur condamnation, n'a pas pour but de déterminer l'influence de la profession sur la criminalité, mais bien de faire connaître l'aptitude professionnelle des individus et déterminer leur classement dans les ateliers d'une manière conforme à leurs habitudes de travail" ; même si "les métiers qui exigent le moins d'aptitude intellectuelle ou manuelle, sont ceux qui fournissent le plus grand nombre de condamnés" (p.XIV) ; et qu' "il en est certains qui influencent plus que d'autres sur la nature des crimes" (p. XVI).

C.3.4. La répartition des condamnés selon l'instruction

L'Administration Pénitentiaire accorde beaucoup de place à l'instruction car "l'ignorance qui est la source certaine du crime" (rapport 1864, p. XLVIII) "est une des principales causes qui peuplent les prisons" (rapport 1853, XIV).

Le tableau C.3.4.1. nous renseigne sur la répartition des détenus présents le 31 décembre selon leur niveau d'instruction lors de leur condamnation.

On remarque en premier lieu, dans l'ensemble de la population, le fort pourcentage d'illettrés au début de la période (50% dans les années 1850) et la baisse progressive de cette catégorie jusqu'au début du siècle (environ 10% d'illettrés vers 1905-1910). A l'autre extrémité de l'échelle, la proportion d'individus ayant au moins l'instruction primaire complète varie peu dans le temps (sauf au début du XXè siècle) et représente toujours 8 à 10% de la population . Les répartitions selon le sexe révèlent des différences sensibles entre les hommes et les femmes. Les détenues sont en règle générale beaucoup moins instruites que leurs homologues sur toute la période étudiée. (73% à 80% des femmes savent au plus lire durant les années 1850 contre 55 à 60% des hommes. Ces proportions s'abaissent respectivement à 35% - 40% et 20 % - 25% en 1905-1910). Si l'on considère un autre indicateur comme la proportion d'individus ayant une instruction au moins égale à l'instruction primaire complète, on constate que dans la population féminine, cet indicateur varie entre 1% et 4% (sauf en 1872-1878, où l'on trouve un certain nombre de femmes condamnées pour délits politiques - donc probablement plus instruites en moyenne - dans les Maisons Centrales). Chez les hommes, cet indicateur avoisine souvent les 10% - la présence dans les Maisons Centrales, de militaires - généralement plus instruits que le reste de la population - contribue à la différence du niveau d'instruction entre les

populations masculines et féminines.

En 1860, le rapporteur note "l'éducation supérieure est incontestablement un préservatif contre les entraînements au crime" (p. XIII). Comme nous le verrons plus loin, l'Administration s'est préoccupée de développer l'enseignement dans les prisons.

TABLEAU C.3.4.1.- INSTRUCTION DE LA POPULATION DES MAISONS CENTRALES (A L'ENTREE) : REPARTITION DES PRESENTS AU 31 DECEMBRE.

ANNEE	Illettrés	sachant lire	sachant lire et écrire	sachant lire écrire calculer	Instr. primaire	Instr. sup.	Total
1852	50,7	12,2		34,3		2,8	100
1855	51,5	15,5		30,1		2,9	100
1860	43,9	16,2		37,2		2,7	100
1865	43,3	10,9		43,8		2,1	100
1870	36,0	13,4	24,7	17,0	7,5	1,4	100
1875	23,4	16,0	33,1	19,1	6,8	1,7	100
1880	30,2	14,9	25,4	18,6	8,2	3,0	100
1885	29,9	11,0	30,5	21,7	4,7	2,2	100
1890	21,9	15,8	30,7	23,6	5,8	2,3	100
1895	21,6	14,4	28,0	27,9	5,9	2,2	100
1900	24,2	9,8	34,4	25,3	4,5	1,7	100
1905	12,3	14,3	24,9	39,1	7,3	2,2	100
1910	12,5	8,8	21,7	46,2	8,7	2,1	100

TABLEAU C.3.4.1.- (suite) INSTRUCTION DE LA POPULATION MASCULINE DES MAISONS CENTRALES (A L'ENTREE) : REPARTITION DES PRESENTS AU 31 DECEMBRE.

ANNEE	Illettrés	sachant lire	sachant lire et écrire	sachant lire écrire calculer	Instr. primaire	Instr. sup.	Total
1852	48,1	10,6		38,0		3,3	100
1855 (1)							
1860	41,7	14,9		40,1		3,3	100
1865	40,2	9,6		47,6		2,6	100
1870	32,6	13,0	24,4	19,4	9,0	1,6	100
1875	20,9	14,7	34,4	20,7	7,5	1,9	100
1880	27,0	14,2	25,5	20,3	9,5	3,5	100
1885	28,4	10,2	30,0	23,6	5,3	2,5	100
1890	20,1	14,3	30,8	26,0	6,3	2,5	100
1895	20,5	13,8	26,7	30,2	6,4	2,5	100
1900	23,6	10,0	33,7	26,0	4,7	1,9	100
1905	11,2	14,7	24,1	39,9	7,8	2,3	100
1910	10,3	9,2	20,5	48,7	9,0	2,3	100

(1) Le rapport 1855 donne la répartition de l'instruction pour l'ensemble.

TABLEAU C.3.4.1. (suite)- INSTRUCTION DE LA POPULATION FEMININE DES MAISONS CENTRALES (A L'ENTREE) : REPARTITION DES PRESENTS AU 31 DECEMBRE.

ANNEE	Illettrés	sachant lire	sachant lire et écrire	sachant lire écrire calculer	Instr. primaire	Instr. sup.	Total
1852	61,3	18,7		19,1		0,9	100
1855(1)							
1860	52,3	20,9		26,3		0,4	100
1865	57,2	15,8		26,8		0,2	100
1870	51,4	14,8	26,5	6,3	0,9	0	100
1875	34,6	21,6	27,5	12,2	3,6	0,6	100
1880	46,6	17,2	24,8	9,8	1,4	0,2	100
1885	40,2	16,2	33,5	9,2	0,8	0,1	100
1890	34,9	26,3	29,7	6,5	2,1	0,5	100
1895	30,4	18,8	38,4	9,8	2,3	0,2	100
1900	29,3	7,9	40,3	19,2	2,8	0,5	100
1905	23,6	9,8	33,0	30,8	2,0	0,7	100
1910	36,1	4,1	34,1	20,0	5,4	0,2	100

(1) Le rapport 1855 ne donne la répartition selon l'instruction que pour l'ensemble de la population.

C.4. LES CARACTERISTIQUES PENALES

Nous avons regroupé dans cette partie des renseignements qui concernent les crimes et délits ayant motivé les condamnations, les pénalités, les durées des peines encourues lors de la condamnation, les durées des peines effectuées par les libérés et les antécédents judiciaires.

C.4.1. La répartition des crimes et délits ayant motivé les condamnations

C'est à partir de 1856, qu'existe un classement détaillé des crimes et délits. De 1866 à 1910, ils sont regroupés en cinq catégories.

"Si, au lieu du fait accompli, on considère le danger que fait courir à la société, la probabilité de reproduction ultérieure d'actes punissables, de la part du même individu, on est obligé de reconnaître qu'à ce point de vue, la peine prononcée ne fournit pas des éléments suffisants d'appréciation.

Les hommes condamnés pour vol simple, mendicité, vagabondage ... sont certainement plus dangereux que les meurtriers lorsque (...) leur crime n'a pas eu le vol pour mobile. L'excitation à la débauche, qui est un délit, révèle souvent une plus profonde dépravation que le viol qui est un crime" (rapport 1866, p. XXVIII).

On élabore donc en 1866 "une classification des crimes et des délits, suivant le degré de perversité qu'ils impliquent chez leurs auteurs, et le trouble plus ou moins grave dont le retour de ceux-ci à la vie libre peut être la cause pour la société".

Les définitions de ces cinq catégories sont les suivantes :

- 1ère catégorie : "Perversité extrême - Péril social grave". Il s'agit d' "actes qui révèlent chez leurs auteurs les dispositions les plus à redouter pour la sûreté des personnes et des propriétés". Cette catégorie comprend : les assassinats, associations de malfaiteurs, empoisonnements, contrefaçons de billets de banque, excitations à la débauche, incendies, coups aux ascendants, vols qualifiés, recels ...

- 2ème catégorie : "Perversité moindre - Péril social variable".
  Cette catégorie est composée des crimes et délits "indiquant principalement ou la cupidité ou des habitudes vicieuses, ou l'absence de toute énergie pour résister aux suggestions de la misère" comme l'avortement, l'abandon d'enfants (opéré par un homme), le port illégal d'insignes, l'attentat aux moeurs, le vol simple, l'infanticide, la complicité de viol (de la part d'une femme)...

- 3ème catégorie : "L'inertie coupable et les mauvais antécédents - Péril social permanent"
  Appartiennent à cette catégorie les "faits qui, sans avoir occasionné aucun dommage direct, matériel ou moral, n'en sont pas moins l'indice d'une persévérance funeste dans le mal parce qu'ils résultent d'une inertie dangereuse ou sont la conséquence d'antécédents judiciaires mauvais". On trouve dans cette catégorie : la mendicité, le vagabondage, la rupture de ban, les faux dans les passeports et certificats...

- 4ème catégorie : "Les passions - Péril social incertain"
  Ce sont des "infractions qui peuvent être imputées, dans la plupart des cas, à l'effervescence des passions, plus qu'à une dépravation complète". Il en va ainsi de l'abandon d'enfant (par une femme), de l'avortement, de la bigamie,

de l'homicide, de l'infanticide (opéré par une femme), du viol, du meurtre ...

- 5ème catégorie : "Les causes diverses - Péril social faible" sont regroupés dans cette catégorie des actes qui "constituent un manquement à des prescriptions spéciales plutôt que la transgression de lois essentielles d'une application générale" et qui "n'impliquent pas en général une immoralité profonde". En font partie : la désertion, la détention d'armes, les délits de chasse, l'exercice illégal de la médecine, les crimes et délits politiques.

La répartition de la population des Maisons Centrales selon les crimes et délits concerne chaque année les présents au 31 décembre. Dans la population masculine, on ne connaît donc pas les crimes et délits commis par les condamnés aux travaux forcés (sauf les hommes de plus de 60 ans).

C.4.2. La répartition selon la pénalité

Les différences dans la répartition des populations masculines et féminines, selon la pénalité, sont importantes comme l'indique le tableau (C.4.2.1.).

Elles sont dues, comme nous l'avons maintes fois souligné, à la présence des femmes condamnées aux travaux forcés dans la population "normale" des établissements féminins. Les hommes condamnés à la même peine et présents dans les Maisons Centrales sont au moins sexagénaires ou dans l'impossibilité d'être transférés dans les bagnes extra-continentaux pour cause de maladie. Les répartitions concernent toujours les présents au 31 décembre.

Si l'éventail des pénalités est plus large dans la population masculine (du fait de la présence des militaires condamnés aux fers, punis à la détention après la disparition de cette peine).

Cette dernière est plus "concentrée" que la population féminine : 96% à 99% des hommes présents purgent des peines de réclusion ou d'emprisonnement contre 60% à 70% des femmes.

Dans la population féminine, l'importance de la pénalité des travaux forcés (qui regroupe 25 à 30% des femmes entre 1852 et 1860) s'accroît fortement jusqu'à la fin du siècle (où la part relative de cette catégorie représente 38 à 40% entre 1895 et 1900) avant de diminuer par la suite.

La proportion des condamnées à la peine de réclusion reste stable entre 1852 et le début du XXè siècle (10 à 13%), mais augmente considérablement entre 1900 et 1910, année où elle atteint 18%. En contrepartie, le poids relatif des condamnées à l'emprisonnement qui s'élève à 55 - 60% entre 1852 - 1860, baisse progressivement pour se stabiliser entre 45 et 50% au début de ce siècle.

L'évolution générale est sensiblement identique dans la population masculine, où l'on observe un accroissement progressif du nombre relatif des condamnés à la peine de réclusion et corrélativement une baisse de la proportion des individus condamnés à la peine d'emprisonnement.

Il faut, cependant, tenir compte des individus condamnés à la peine d'emprisonnement et autorisés à la subir dans les prisons départementales (voir tableau C.1.3.). Les variations de ces effectifs relatifs modifient quelque peu l'évolution observée dans le tableau C.4.2.1. Leur réintégration dans la répartition fait par exemple, passer les proportions d'individus purgeant une peine d'emprisonnement en 1905 et 1910, respectivement de 47,7% et 48,3% à 53,3% et 57,6% dans la population féminine et de 67,1%

et 66% à 70,5% et 70,5% dans la population masculine.

Une diminution de la durée de la peine d'emprisonnement encourue lors de la condamnation ou de la durée effectuée réellement, influence aussi la répartition relative de la population selon les pénalités.

TABLEAU C.4.2.1. - Pénalités de la population féminine présente au 31 décembre (%)

ANNEES	TRAVAUX FORCES	RECLUSION	EMPRISON-NEMENT	TOTAL
1852	27,5	9,9	62,6	100
1855	27,3	10,9	61,8	100
1860	33,3	11,2	55,5	100
1865	38,2	9,7	52,1	100
1870 (1)	43,1	9,7	47,2	100
1875	33,0	9,6	57,3	100
1880	36,9	10,2	52,8	100
1885	38,1	11,1	50,9	100
1890	35,8	12,1	52,1	100
1895	35,9	12,7	51,4	100
1900	37,7	12,1	50,2	100
1905	33,8	18,6	47,7	100
1910	33,3	18,4	48,3	100

(1) Il existe entre 1870 et 1872 deux autres catégories : détention et déportation, d'importance relativement faible.

TABLEAU C.4.2.1. (suite) - Pénalités de la population masculine présente au 31 décembre (%)

ANNEES	FERS	DETENTION	TRAVAUX FORCES	RECLUSION	EMPRISON-NEMENT	TTOTAL
1852	0	0	2 (1)	26,8	71,2	100
1855	0	0	1,5	25,6	72,9	100
1860	1,2	0	2,3	28,3	68,2	100
1865	0,1	... (2)	1,3	26,1	72,6	100
1870	(3) 0	0,4	1,0	27,4	71,2	100
1875	0	... (2)	0,2	25,9	73,8	100
1880	0	0,7	0,2	29,2	70,0	100
1885	0	1,0	0,1	29,5	69,3	100
1890	0	1,3	0,1	33,7	64,9	100
1895	0	1,8	0,1	33,4	64,7	100
1900	0	2,9	0,1	35,2	61,8	100
1905	0	0,7	... (2)	32,2	67,1	100
1910	0	0,8	0,1	33,1	66,0	100

(1) Y compris les condamnés aux fers.
(2) Effectif négligeable
(3) Entre 1870 et 1875 existe la catégorie Déportation. L'effectif relatif des condamnés à la détention atteint son maximum en 1872 et représente alors 5,9% de la population pénale masculine.

C.4.3. La répartition des durées des peines encourues lors de la condamnation

Le tableau C.4.3.1. donne la répartition des effectifs relatifs cumulés selon la durée des peines encourues. La détermination des bornes des durées, ayant été modifiée entre 1875 et 1880, on ne peut suivre l'évolution de ces répartitions sur toute la période.

D'autre part, comme nous l'avons noté précédemment, la présence d'individus condamnés à un emprisonnement supérieur ou égal à un an dans les prisons départementales (sans que la durée de leur peine soit précisée) réduit quelque peu l'intérêt de ces séries après 1900 et autour de l'année 1865. Il apparaît cependant, qu'en ce qui concerne la répartition de l'ensemble de la population, la durée moyenne se soit légèrement allongée à la fin du XIXè siècle (diminution relative des peines inférieures à 2 ans , et augmentation des peines d'une durée de 5 à 10 ans) ; bien que la proportion d'individus condamnés à une peine inférieure à 5 ans soit relativement stable (entre 50 et 55% de 1880 à 1900). Cela rejoint les informations du paragraphe précédent (C.4.2.) où l'on observait une augmentation relative du nombre de réclusionnaires.

La présence des femmes condamnées aux travaux forcés explique les différences importantes que l'on relève entre les distributions par sexe. Ainsi la proportion de femmes condamnées à une peine inférieure à 5 ans, s'élève-t-elle à 40 - 44% entre 1880 et 1900, tandis que le nombre relatif d'hommes encourant les mêmes durées atteint 50 à 55% durant la même période.

La présence de réclusionnaires masculins Arabes en Corse à partir des années 1884-1885, accroît l'importance relative de la durée 5 à 10 ans jusqu'à la fin du XIXè siècle.

Mais c'est surtout sur les durées supérieures à 10 ans que l'absence des hommes condamnés aux travaux forcés se fait sentir. La proportion de la population masculine subissant ces très longues peines, varie entre 5 et 10%, tandis qu'elle oscille entre 15 et 30% pour l'autre sexe.

A titre indicatif, on peut noter que la durée moyenne des peines calculée par l'administration et fournie dans quelques rapports, s'élève en ce qui concerne la peine de réclusion à 6 ans 11 mois en 1877 et 7 ans et un mois en 1879 dans la population masculine, et 7 ans et un mois en 1877 , 7 ans en 1879 dans la population féminine. Dans cette dernière, la durée moyenne de la peine des travaux forcés se montait à 10 ans 7 mois en 1877.

En ne retenant que les durées relatives aux peines d'emprisonnement (tableau C.4.3.2.), la comparaison par sexe est possible. Les différences ne sont pas très importantes. La durée moyenne encourue par les hommes est très légèrement supérieure à celle qu'encourent les femmes (respectivement, environ 3 ans et 2,7 ans entre 1870 et 1880). Dans ces deux populations, 70 à 75% des individus sont condamnés à des peines inférieures à 4 ans, 50 à 60% à des peines inférieures à 3 ans et environ 35% à moins de 2 ans.

TABLEAU C.4.3.1. - Durée des peines encourues dans les Maisons centrales à l'entrée (pourcentages cumulés)

Année	2 ans et moins	3 ans et moins	4 ans et moins	plus de quatre ans	Ens.
1852	26,8	41,8	51,8	48,2	100
1855	26,7	41,4	50,7	49,3	100
1860	20,0	34,5	44,7	55,3	100
1865	22,6	36,5	45,9	54,1	100
1870	27,1	39,9	47,5	52,5	100
1875	30,4	47,2	54,8	45,2	100

	Moins de 2 ans	Moins de 3 ans	Moins de 4 ans	Moins de 5 ans	5 ans à moins de 10a	10 ans et plus	Ens.
1880	22,2	36,8	47,4	52,9	37,6	9,5	100
1885	25,6	40,8	49,7	54,4	37,5	8,1	100
1890	23,2	38,0	47,5	52,2	41,1	6,7	100
1895	18,8	34,5	43,5	50,2	42,0	7,8	100
1900	14,2	28,3	40,3	46,6	43,1	10,3	100
1905	19,2	33,7	48,8	54,7	38,2	7,1	100
1910	17,9	34,4	46,1	52,6	40,9	6,5	100

TABLEAU C.4.3.1. (suite) - Durée des peines encourues dans les Maisons centrales, à l'entrée (pourcentages cumulés)

H O M M E S

Année	2 ans et moins	3 ans et moins	4 ans et moins	Plus de quatre ans	Total
1865	22,5	37,2	47,5	52,5	100
1870	28,2	41,9	50,1	49,9	100
1875	30,6	48,8	56,8	43,2	100

	Moins de 2 ans	Moins de 3 ans	Moins de 4 ans	Moins de 5 ans	5 ans à moins de 10 a	10 ans et plus	Total
1880	22,8	37,8	48,8	54,7	37,3	7,9	100
1885	26,7	42,3	51,3	56,2	37,9	5,9	100
1890	23,7	39,0	48,6	53,4	41,5	5,2	100
1895	19,2	35,4	44,4	51,2	42,7	6,0	100
1900	14,1	28,2	40,6	47,2	44,6	8,4	100
1905	20,1	34,3	50,0	56,0	39,0	5,0	100
1910	18,4	35,0	47,1	53,6	42,0	4,4	100

F E M M E S

Année	2 ans et moins	3 ans et moins	4 ans et moins	Plus de quatre ans	Total
1865	22,8	33,2	38,4	61,6	100
1870	21,8	30,6	35,7	64,3	100
1875	29,7	40,3	46,1	53,9	100

	Moins de 2 ans	Moins de 3 ans	Moins de 4 ans	Moins de 5 ans	5 ans à moins de 10a	10 ans et plus	Total
1880	19,2	31,4	39,6	43,3	38,9	17,8	100
1885	18,1	30,2	38,7	42,5	34,6	22,9	100
1890	19,9	31,1	39,7	43,8	38,5	17,7	100
1895	15,8	27,7	36,5	42,2	36,2	21,6	100
1900	15,5	29,1	37,6	41,7	30,3	28,0	100
1905	10,2	27,8	36,5	42,3	30,2	27,5	100
1910	13,1	28,1	36,0	42,1	28,8	29,0	100

TABLEAU C.4.3.2.- DUREE DES PEINES D'EMPRISONNEMENT ENCOURUES DANS LES MAISONS CENTRALES (A L'ENTREE) : (pourcentages cumulés)

HOMMES

Année	2 ans et moins	3ans et moins	4 ans et moins	5 ans et moins	plus de 5 ans	total	Mov-
1865	31,0	51,3	65,5	76,?	23,8	100	
1870	39,6	58,9	70,4	90,3	9,7	100	3,1 ans
1875	41,4	66,1	76,9	95,9	4,1	100	2,9 ans

	moins de 2 ans	moins de 3 ans	moins de 4 ans	moins de 5 ans	5 ans et plus	Total	Mov-
1880	32,6	53,9	69,7	78,2	21,8	100	2,9 ans
1885	38,6	61,0	74,0	81,0	19,0	100	
1890	36,5	60,1	74,9	82,2	17,8	100	
1895	29,6	54,7	68,6	79,1	20,9	100	
1900	22,8	45,4	65,5	76,1	23,9	100	
1905	30,0	51,1	74,5	83,4	16,6	100	
1910	27,9	53,0	71,4	81,2	18,8	100	

FEMMES

Année	2 ans et moins	3 ans et moins	4 ans et moins	5 ans et moins	plus de 5 ans	Total	Mov-
1865	43,7	63,7	73,7	83,9	16,1	100	
1870	46,1	64,9	75,6	92,2	7,8	100	2,8 ans
1875	51,8	70,3	80,4	94,5	5,5	100	2,6 ans

	Moins de 2 ans	Moins de 3 ans	Moins de 4 ans	Moins de 5 ans	5 ans et plus	Total	Mov-
1880	35,0	57,0	72,0	78,7	21,3	100	2,7 ans
1885	35,5	59,3	76,1	83,5	16,5	100	
1890	36,6	57,1	72,9	80,4	19,6	100	
1895	30,6	53,9	71,0	82,1	17,9	100	
1900	30,8	58,0	74,9	83,1	16,9	100	
1905	21,4	58,4	76,7	88,7	11,3	100	
1910	27,1	58,1	74,4	87,2	12,8	100	

C.4.4. La répartition des durées des peines effectuées par les libérés de l'année

Nous pouvons sommairement comparer les répartitions des durées des peines prononcées et celles des durées effectuées dans les Maisons Centrales (tableau C.4.4.), bien que les bornes des durées ne soient pas identiques dans les deux cas, à partir de 1880, et qu'il y ait un décalage de plusieurs mois entre ces deux informations (en 1880 par exemple, la durée des peines prononcées lors de la condamnation est distribuée sur les présents au 31 décembre, donc sur les entrées jusqu'au 31 décembre 1880, tandis que le temps effectué l'est sur les libérés de l'année 1880 et concerne les entrées ayant eu lieu jusqu'au 31 décembre 1879.

On remarque en 1870 et 1875, pour les deux sexes, que 60 à 70% des libérés ont passé deux ans au moins en Maison Centrale, alors que les proportions de présents au 31 décembre encourant les mêmes durées les deux années considérées ne représentent que 20 à 30% des populations (voir tableau C.4.3.1.).

Les distributions des deux populations selon la durée effectuée sont pratiquement identiques sauf pour la durée un an, pour laquelle les variations selon l'année sont très importantes dans la population féminine. Dans les deux populations, 60 à 70% des libérés ont passé deux ans et moins et 70 à 80%, trois ans et moins.

Le temps passé dans les Maisons Centrales, dans la mesure où il peut être comparé aux durées encourues lors de la condamnation, préoccupe l'administration qui souligne souvent dans ses rapports que la durée effectuée semble insuffisante.

Ainsi peut-on lire dans le rapport 1868 que "plus de la moitié des détenus sortent des Maisons Centrales après y avoir passé au plus deux années. Le laps de temps est bien court pour assurer l'efficacité du traitement moral, pour amener chez eux, le renoncement aux mauvaises passions et surtout pour leur faire contracter l'habitude des bonnes pensées".

TABLEAU C.4.4.- TEMPS DE DETENTION EFFECTUE PAR LES LIBERES DE L'ANNEE DES MAISONS CENTRALES ET DES PENITENCIERS AGRICOLES

pourcentages HOMMES

	1870	1875	1880	1885	1890	1895	1900	1905	1910
1 an et moins	10,8	6,8	10,2	10,4	17,8	13,9	17,7	21,7	18,8
+ de 1 à 2 ans	49,7	62,1	50,3	55,7	45,4	49,1	40,7	38,1	45,5
+ de 2 à 3 ans	13,0	13,0	13,7	11,8	12,5	15,9	15,3	15,4	13,8
+ de 3 à 4 ans	9,0	7,4	7,4	8,1	7,8	7,2	8,7	9,1	7,8
+ de 4 à 5 ans	10,9	6,6	11,7	8,6	12,1	9,7	10,2	8,5	9,8
+ de 5 ans	6,6	4,1	6,7	5,4	4,4	4,2	7,4	7,2	4,2
	100	100	100	100	100	100	100	100	100

fréquences cumulées

1 an et moins	10,8	6,8	10,2	10,4	17,8	13,9	17,7	21,7	18,8
2 ans et moins	60,5	68,9	60,5	66,1	63,2	63,0	58,4	59,8	64,3
3 ans et moins	73,5	81,9	74,2	77,9	75,7	78,9	73,7	75,2	78,1
4 ans et moins	80,5	89,3	81,6	86,0	83,5	86,1	82,4	84,3	85,9
5 ans et moins	91,4	95,9	93,3	94,6	95,6	95,8	92,6	92,8	95,7

TABLEAU C.4.4. (suite)- FEMMES
pourcentages

	1870	1875	1880	1885	1890	1895	1900	1905	1910
1 an et moins	24,1	7,6	12,8	1,3	5,8	23,4	19,7	11,1	24,5
+ de 1 à 2 ans	37,0	60,6	47,5	62,9	56,2	37,4	37,8	46,0	36,8
+ de 2 à 3 ans	11,1	10,6	11,2	7,1	12,8	15,6	15,3	15,2	15,3
+ de 3 à 4 ans	6,5	6,0	6,1	6,8	7,7	8,8	6,6	4,5	8,0
+ de 4 à 5 ans	10,8	7,1	10,8	12,3	9,2	9,0	11,3	11,6	9,2
+ de 5 ans	10,6	8,2	11,6	9,6	8,3	5,7	9,3	11,6	6,1
	100	100	100	100	100	100	100	100	100

fréquences cumulées

1 an et moins	24,1	7,6	12,8	1,3	5,8	23,4	19,7	11,1	24,5
2 ans et moins	61,1	68,2	60,3	64,2	62,0	60,8	57,5	57,1	61,3
3 ans et moins	72,2	78,8	71,5	71,3	74,8	76,4	72,8	72,3	76,6
4 ans et moins	78,7	84,8	77,6	78,1	82,5	85,2	79,4	76,8	84,6
5 ans et moins	89,5	91,9	88,4	90,4	91,7	94,2	90,7	88,4	93,8

C.4.5. Les antécédents judiciaires

Avec l'apparition en 1850 du casier judiciaire et sa mise en place progressive, l'administration a pu recueillir des informations de plus en plus exactes sur les antécédents judiciaires de la population des Maisons Centrales. La population est ainsi répartie selon la pénalité et le nombre de condamnations antérieures(de 1 à 4 et plus de 4 condamnations).

Dès le premier rapport en 1852, l'administration exprime sa préoccupation sur ce sujet : "37% des libérés tombent en récidive dans les trois années suivant leur libération"; bien qu'elle constate une diminution du nombre de récidivistes par la suite (due à la mesure permettant de transporter les repris de justice pour rupture de ban).

En 1871, on relève que "sur 100 libérés, 40 sont repris dans la même année et les deux suivantes. La cause déterminante en est la perversité des coupables", car, "les récidives (....) n'accusent ni la démoralisation sociale, ni l'imperfection et l'inefficacité du régime pénitentiaire. Elles prouvent seulement que la perversité constitue l'état normal de certaines natures" (rapport 1864, p. XXVIII).

D'autre part, "il est peu de malfaiteurs dont la perversité se manifeste d'abord dans toute son étendue (...) car plus de la moitié des hommes et le tiers des femmes avaient débuté leur carrière criminelle par des peines de courte durée" (rapport 1868, p. XXXVIII). Aussi "le nombre élevé des récidivistes pourrait aussi s'expliquer par la courte durée des peines correctionnelles" (rapport 1860, p. XXVII), par "une détention trop peu prolongée pour exercer (...) l'intimidation et l'action réformatrice" (rapport 1868).

C.5. RENSEIGNEMENTS SUR LA VIE PENITENTIAIRE

Les rapports fournissent de nombreuses indications sur la discipline, les récompenses, l'enseignement, le travail et l'état sanitaire. Nous n'avons retenu que ces trois dernières rubriques qui sont les plus intéressantes.

C.5.1. Le travail dans les Maisons Centrales

"La partie du régime des prisons qui doit tenir la première place dans les préoccupations de l'Administration Pénitentiaire, c'est ,le travail. C'est en effet dans l'activité constante et bien dirigée des condamnés que l'on peut trouver un instrument de moralisation et un élément de discipline" (rapport 1856, p. XV).

Le travail dans les prisons, "cet élément de (...) régénération physique et morale (...) qui garantit la société contre les récidives" (rapport 1855, p. XV) et "dont l'effet moral est l'amendement des condamnés" (rapport 1852, p. XVII), est rétabli au début des années 1850 (après sa suppression quelques années auparavant).

"Tout régime de prison doit être calculé de manière à faire contracter aux détenus, les habitudes de régularité de travail et à les ramener s'il est possible, au sentiment de l'ordre et au ferme propos de mener une vie meilleure, en les forçant à rentrer en eux-mêmes, les pliant sous le poids de la discipline" (rapport 64, p.V). "Développant chez eux l'habitude du travail, il leur fournit, à la sortie, un pécule suffisant pour les prémunir contre les suggestions du dénuement" (rapport 1858, p. VIII). Pour l'administration, il convient donc de développer les "habitudes laborieuses, dont l'abandon cause la plupart des crimes et des délits" (rapport 52, p. XVIII).

L'Administration consacre à cet aspect de la vie pénitentiaire, huit tableaux (à partir des années 1875-1880) décrivant les industries exploitées par établissement, la récapitulation des produits du travail par établissement avec le nombre moyen de travailleurs durant l'année, la répartition des produits de la main d'oeuvre, le pécule des condamnés, les dépenses des condamnés sur leur pécule, la répartition des journées de détention et la répartition de la population au 31 décembre, suivant l'état d'occupation, de repos ou de chômage.

C.5.2. Les résultats de l'enseignement

En consacrant deux tableaux particuliers à l'instruction dans les Maisons Centrales (l'un pour les résultats de l'enseignement dispensé durant l'année, l'autre décrivant le niveau d'instruction des libérés de l'année), l'Administration révèle l'intérêt qu'elle lui porte.

En 1853, on est amené à constater "les efforts que fait l'Administration des prisons pour combattre l'ignorance, tout en restreignant l'instruction aux notions les plus élémentaires" (p. XIV). Mais bien que l'école contribue à "l'amélioration des individus dont la condition exige le moins d'aptitude intellectuelle" (rapport 1863,p. XCIX), "l'instruction primaire (...) est refusée aux condamnés qui, par leurs moeurs entièrement dépravées, ou par leurs dispositions perverses se rendent indignes de toute bienveillance" (rapport 1863, p. XCVII) ; car "il faut éviter de donner l'instruction à tous les condamnés indistinctement. On risquerait d'augmenter le nombre de faussaires, sans diminuer celui des voleurs" (citation du Ministre de l'Intérieur en 1837 reproduite dans le rapport de 1855, p.XXXV).

D'autre part, un certain nombre d'individus, "vieillards, infirmes, malades, ou abrutis par la captivité sont impropres à recevoir aucune espèce d'instruction" (en 1863, p. XCVII, ils représentent 33% de la population).

Le concours des aumôniers aux leçons de l'école, "indique assez que l'instruction élémentaire n'est pas séparée de l'instruction morale et religieuse" (rapport 1855, p. XXXV).

Les tableaux relatifs aux résultats de l'enseignement et à l'instruction des libérés répartissent les individus fréquentant l'école, selon les résultats obtenus durant l'année d'enseignement, croisés avec les niveaux de départs.

C.5.3. L'état sanitaire

C'est à partir de 1867 que les rapports fournissent des données complètes sur les statistiques médicales qui étaient auparavant regroupées en un seul tableau.

Le cadre statistique de cette partie du rapport, reste alors constant et comprend huit tableaux (en réalité six car deux d'entre eux concernant les femmes ne sont pas indicés "bis" comme les autres).

Ils nous renseignent sur le nombre des entrées à l'infirmerie, des journées d'infirmerie et des décès, la nature des maladies ayant motivé l'admission à l'infirmerie (50 maladies), la nature des maladies qui ont causé la mort, les malades admis à l'infirmerie classés selon la nature des maladies, l'âge, la saison, la durée de la captivité, les malades décédés dans les infirmeries classés selon les mêmes critères, les aliénés, les épileptiques et les suicides.

Dans chaque rapport, on trouve des commentaires sur les taux de mortalité générale des populations masculine et féminine. (Ces taux sont constitués en rapportant les décès quelle qu'en soit la cause (maladie, suicide, accident) à la population journalière moyenne.

Ces taux baissent assez régulièrement dans le temps (52°/₀₀ et 63°/₀₀ en 1860, 39°/₀₀ et 36°/₀₀ en 1880, 27°/₀₀ et 35°/₀₀ en 1900, 23°/₀₀ et 19°/₀₀ en 1910, respectivement dans les populations masculine et féminine.

L'interprétation de ces taux est malaisée, car ils sont fonction de l'évolution de la structure par âge des populations concernées.

D'autre part, le "destin" des individus transférés dans les hospices civils quand ils sont gravement malades, ne nous est pas connu. Leur décès éventuel peut biaiser les calculs de manière importante.

Pour la même raison, la comparaison de la mortalité de la population pénale avec celle de la population libre par la méthode de la mortalité type (*), qui est faite dans le rapport de 1876, perd quelque peu de sa précision. Cette comparaison nous indique cependant que la mortalité des hommes dans les Maisons Centrales et les Pénitenciers agricoles (hormis Casabianda) est presque trois fois (2,9) plus élevée que celle de la population libre ayant la même composition par âge. En ce qui concerne la population féminine, le rapport en 1876 est de 3,2.

Le commentateur explique cette mortalité élevée parmi les condamnés, entre autres considérations, par le fait qu' "un grand nombre de condamnés entrent en prison avec une constitution déjà altérée par le vice et la misère, par les excès ou les privations" et qu' "il n'est pas moins certain qu'à l'égard des individus qui ont conservé de bons sentiments, le chagrin doit exercer une influence funeste, indépendante de toute autre circonstance" (rapport 1876, p. LXIII).

(*) Méthode qui consiste à appliquer à une population une série de taux de mortalité par âge donnée, pour aboutir à un indice comparatif.

Le Pénitencier agricole de Casabianda se caractérise à cette époque par une très forte mortalité due à un environnement insalubre. Il est d'ailleurs évacué en 1885.

C'est aussi une "mortalité excessive (de l'ordre de 187°/₀₀), qui a porté particulièrement sur les Arabes frappés de nostalgie par leur séjour en ces lieux" (rapport 1854, p. VII), qui décide l'Administration à faire évacuer, en 1854, trois forts de la méditerranée, destinés aux militaires et aux Arabes.

Des épidémies peuvent parfois affecter considérablement des Maisons Centrales souvent surpeuplées à l'époque, comme en 1854 à Aniane où le cholera fait deux cents victimes en deux mois chez les hommes.

C O N C L U S I O N

Nous nous sommes limités dans le cadre de ce travail, à une présentation générale de la population pénitentiaire, et plus particulièrement à la population des Maisons Centrales.

Nous nous devons de signaler que dans la quasi-totalité des tableaux qui nous ont servi à élaborer les quelques séries statistiques présentées, les renseignements sont croisés avec la pénalité qu'encourent les présents au 31 décembre (travaux forcés, réclusion, détention, emprisonnement). Il serait donc possible d'entreprendre des études plus approfondies de ces populations en utilisant cette distinction en plus de celle du sexe. Elles donneraient lieu à des comparaisons certainement très intéressantes et produiraient une connaissance nettement plus précise des populations des Maisons Centrales de la deuxième partie du XIXè siècle.

D'autre part certains rapprochements avec les caractéristiques correspondantes de la population libre seraient d'une grande utilité (nous pensons aux niveaux d'instruction, à l'état civil etc...) dans la mesure où l'on pourrait effectuer des corrections sur les structures d'âges pour rendre ces deux populations comparables.

Nous nous sommes limités dans le cadre de ce travail

T R A V A U X E T D O C U M E N T S

N ° 1 . Projections de la population pénale pour la période 1.4.1980 - 1.4.1982. (mai 1980).

N ° 2 . Note technique sur le diagramme de Lexis (août 1980).

N ° 3 . Evolution de la population pénale métropolitaine de 1967 à 1980 (septembre 1980).

N ° 4 . Etudes et recherches pénitentiaires : 1977 - 1980. (novembre 1980).

N ° 5 . Contribution statistique à l'étude de la population pénale au XIXe siècle (1852-1910). (janvier 1981).

C.N.E.R.P. / S.E.D.S. - 251 RUE SAINT HONORE 75001 PARIS.